



NATURA
2000 BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000

Jeudi 10 juillet 2025

14 h 00 – Auditorium de la Maison du Parc - Saint-Brisson

Étaient présent.e.s :

Émilie ACQUISTAPACE sous-préfète de Château-Chinon

Bertrand BARRÉ, Région Bourgogne Franche-Comté

Patrick GEORGE, Président du Comité de Pilotage

Sylvain MATHIEU, Président du Parc naturel régional du Morvan

Communes :

Mairie de Domecy-sur-Cure : **Marc Pautet (Maire)**, **Sylvie Jung**

Mairie de Fontenay-Pres-Vézelay : **Brigitte Carnoy**

Mairie de Marigny-l'Église : **Philippe Dauvergne**

Mairie de Marigny-sur-Yonne : **Guy Vadrot**

Mairie de Pierre-Perthuis : **Patrick George**

Mairie de Asquins : **Philippe Veyssière (Maire)**

Mairie de Saint-Léger-sous-Beuvray : **Anne-Marie Ducreux (Maire)**

Mairie de Saint-Prix-lès-Arnay : **Pascal Lhernault (Maire)** :

Mairie de Sussey : **Alain Chevalier**

Mairie de Villargoix : **André Léger**

Mairie de Juillenay : **Arthur de Montalembert**

Mairie de Limanton : **Patrick Reveneau**

Mairie de Missery : **Rosine Lechaton**

Mairie de Saint-Didier : **Michel Lenoir**

Mairie de Vic-sous-Thil : **Pascal Lachaume (Maire)**

Communauté de communes du Pays Arnay Liernais : **Pascal Lhernault**

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Saône-et-Loire : **Gilles de Corson**

Syndicat des sylviculteurs nivernais : **Alban de Montigny**

Agence Bourgogne Ouest de l'office national des forêts : **Yann Mozziconacci**

Agence Bourgogne Est de l'office national des forêts : **Bruno Chopard**

Centre national de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté : **Hugues Servant, Tom Schriewer, Émilie Philippe**

COFOR 21 : **Anne-Catherine Loisiert**

Comité départemental de canoë-kayak de Bourgogne-Franche-Comté : **Dominique Rollin**

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : **Othilia Marotte**
Association Autun Morvan Écologie : **Francoise Bussy**
Société d'histoire Naturelle d'Autun : **Daniel Sirugue**
Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne : **Jeanne Loisier**
Association La petite faune de Vézelay : **Anne-Marie Haehnel**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté : **Philippe Pagniez, Léa Langonnier**
Direction départementale des territoires de la Côte d'Or : **Alexandre Brassart**
Direction départementale des territoires de l'Yonne : **Justine Bonneau**

Chambre d'agriculture 71 : **Fabienne Salvi**
BIBRACTE EPCC : **Bruno Moreau**
PETR Pays Avallonnais : **Estelle Burlotte**
PRO ETF : **Sébastien Lavault**

Parc naturel régional du Morvan

Sylvain Mathieu, Président du Parc naturel régional du Morvan
Cécile Guénon, vice-présidente du Parc du Morvan
Olivier Georges, Directeur général Maison du Parc
Laurent Paris,
Patrice Boulongne
Clément Garineaud
Camille Guet
Sidonie Henning
Sophie Savre

Personnes excusées :

Préfet de Côte d'or : Anne Coste de Champeron
Conseil Départemental de Côte d'or : François Sauvadet
Conseil Départemental de Saône-et-Loire : André Accary
Mairie de Brassy : Emmanuel Monnier
Mairie de Brinay : Pierre Tissier-Marlot
Mairie de Foissy : Martine Chambin
Mairie de Glux-en-Glenne : Nacéra Ounnas Verspieren
Mairie de Montsauche-les-Settons : Jessica Raciti
Mairie de Saint-Brisson : Laurence Gadrey
[Mairie de Beurey-Bauguay : Corinne Maugey](#)
[Mairie de Montlay-en-Auxois : Xavier Troullier](#)
Mairie d'Arnay-le-Duc : Benjamin Leroux

Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté : Marie-Astrid Lombard

Conservateur de la réserve naturelle régionale Tourbières du Morvan : Christine Dodelin

Chambre d'agriculture 21 : Anne Hermant

Direction départementale des territoires de la Nièvre : Cyrille Jougelet

NB : Les personnes notées de couleur bleue sont des personnes invitées mais non membres du COPIL (comme les communes nouvellement concernées par le site)

ORDRE DU JOUR

- 1) Introduction
- 2) Bilan de l'animation 2024 du site Natura 2000
- 3) Bilan sur le budget
- 4) Programme d'actions prévisionnel de 2025
- 5) Questions diverses
- 6) Présentation et échanges sur le projet d'extension du périmètre du site

M. MATHIEU : « Je vous souhaite la bienvenue à la Maison du Parc, en tant que président du Parc qui vous invite aujourd'hui et qui est la structure porteuse des deux sites Natura 2000 du Morvan.

Une précision sur la gouvernance Natura 2000 : le Parc porte l'animation, mais le syndicat mixte du Parc n'est pas l'instance qui a autorité. L'instance qui a autorité sur Natura 2000, c'est vous : le comité de pilotage que je ne préside pas, mais qui est présidé par un élu du territoire, en l'occurrence Patrick GEORGE, élu de la commune de Pierre-Perthuis. C'est bien en tant que membre élu du COPIL représentant la commune de Pierre-Perthuis qu'il a été élu par le comité de pilotage pour présider. Il n'est pas désigné par le Parc.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui également Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon, Émilie ACQUISTAPACE, qui nous fait le plaisir de sa présence.

Je cède la parole à Monsieur le Président du comité de pilotage. »

M. GEORGE : « Merci, Monsieur le Président du Parc. Au moment des questions, il faut vous présenter et poser votre question dans le micro, parce que toute cette séance sera enregistrée pour la transcription du compte-rendu. Si vous voulez prendre la parole, madame la sous-préfète, je vous passe le sceptre. »

Mme ACQUISTAPACE : « Bonjour à toutes et à tous. Merci messieurs pour l'invitation. En effet, un projet Natura 2000 est un projet que l'on doit travailler tous ensemble. C'est un projet d'envergure pour notre territoire avec différents acteurs, des élus, des forestiers, des agriculteurs, des habitants, et avec différentes pratiques. Il s'agit maintenant de trouver un consensus. Je remercie toutes les personnes qui ont pu travailler sur de la concertation dans le territoire.

Ce projet va prendre du temps, on se donne le temps. Certains d'entre vous connaissent mon passé de sportive. Je devais aller vite en prenant le temps. C'est un peu le cas avec Natura 2000 : on prend le temps de faire les choses correctement pour notre territoire. Notre objectif commun à tous, c'est de valoriser nos pratiques, nos savoir-faire et surtout l'endroit où l'on vit, soyez-en persuadés.

On a aussi une évolution externe avec les climats, comment on va travailler les différentes essences. Il y a des forestiers dans la salle, ce sont aussi des sujets. En tout cas, Natura 2000 prend en compte ces évolutions climatiques. Il faut vraiment faire de ce projet une clé de succès en créant des lieux de partage,

des lieux d'échange et surtout pouvoir se dire les choses pour faire avancer notre terrain de jeu. Ce sera mon point d'introduction. »

M. GEORGE : « Je vous remercie, Madame la sous-préfète. Je voulais aussi tous vous remercier d'être venus à ce comité de pilotage. Je voulais remercier bien sûr Sylvain MATHIEU et Olivier GEORGES, nos hôtes, aujourd'hui. Je voulais aussi remercier Laurent PARIS et Cécile GUENON, vice-présidente du Parc, en charge de la biodiversité et du conseil scientifique. Je souhaite également remercier l'équipe des animateurs parce qu'on leur doit beaucoup, ils ont beaucoup œuvré : Clément GARINEAUD, Patrice BOULONGNE et Sidonie HENNING, qui ont vraiment fait du bon travail. Merci bien. »

1) Approbation du compte-rendu du COPIL du 23 mai 2024

M. GEORGE : « Maintenant, nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour appelle l'approbation du compte-rendu du COPIL du 23 mai 2024. Ce document vous a été circulé. Je pense et j'espère que vous l'avez tous lu attentivement. Si toutefois vous aviez des remarques à faire, c'est le moment. Je vous laisse la parole. Y a-t-il des questions, des objections ? Le silence règne, c'est merveilleux. »

Le compte-rendu du COPIL du 23 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Bilan de l'animation 2024 du site Natura 2000

M. GEORGE : « Le point 2 est la présentation du bilan des animations 2024, puis le bilan du budget 2024. Clément, c'est à vous. »

M. GARINEAUD : « Merci. Effectivement, je vais commencer par présenter le bilan de l'animation du site en 2024. Avec toute l'équipe, nous avons travaillé sur plusieurs projets de contrats. Certains ont été aboutis et enfin payés, notamment la restauration d'une partie des tourbières du Morvan sur Saint-Agnan. Vous avez en photo l'installation de clôture et la remise en place de pâturage. Puis il y a d'autres projets sur lesquels on a travaillé, des projets n'ont pas forcément tous abouti à des contrats ou d'autres qui ont vu le jour en 2025. Je ne vais pas trop m'attarder dessus parce qu'on en reparlera plus tard. Mais nous avons tout de même œuvré autour de différents aspects sur le milieu, beaucoup sur le milieu tourbeux et sur l'aspect réserves naturelles régionales, un petit peu sur les chauves-souris et un petit peu autour de la forêt domaniale de Saint-Prix, avec différents projets dans la partie avec l'ONF ou à proximité.

Cela nous a aussi beaucoup occupé, c'est la suite des formations et du dispositif MAEC - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ce sont des dispositifs proposés aux agriculteurs, pour la mise en place d'actions volontaires. Nous avons une obligation de formation : les agriculteurs doivent suivre une formation d'une journée quand ils ont contractualisé des mesures. En 2024, nous avons proposé aux agriculteurs engagés en 2023 de suivre différentes formations. Nous en avons réalisé six au printemps, une partie en site Natura 2000 comme vous pouvez le voir sur Saint-Léger-Vauban, Villargoix et Larochemillay, puis d'autres en dehors des sites, puisque tous les agriculteurs ne sont pas en site Natura 2000, mais à l'échelle du Parc du Morvan. Les formations ont été prolongées, nous avons contractualisé presque 450 agriculteurs. Cela veut dire autant de journées pour que tous puissent suivre une partie de ces formations. À l'automne, on a reproposé d'autres formations tournées vers des mesures localisées : le maintien d'ouverture pour les parcelles avec des capacités d'enfrichement, les MHU 2 pour tous les acteurs ayant contractualisé sur des parcelles humides, puis IAE 1 pour la ripisylve, les arbres de bords de cours d'eau. Les

acteurs pouvaient choisir les mesures. Certains n'étaient engagés que sur une ou deux de ces mesures. En 2024, ce sont 236 agriculteurs qui ont été formés. Pour eux, l'engagement est complet pour une durée de cinq ans. Ils ont tous les éléments en cas de nécessité.

Ceci a été fait en partenariat avec les Chambres d'agriculture, via le dispositif VIVEA. On les remercie aussi, parce que cela a été très riche. C'était des journées très denses, très complètes, une partie en salle avec les Chambres d'agriculture, les collègues du Parc du Morvan. Nous avons également invité les syndicats de bassins versants dans les différents secteurs concernés : le syndicat du Serein, le syndicat du SMBVS et nos collègues des contrats de bassin au niveau du Parc. Cela permettait vraiment un temps d'échange très complet avec les agriculteurs sur la question des prairies, des pratiques, des cahiers des charges, mais aussi sur les questions de gestion des ripisylves, des zones humides. Nous avons eu des réunions parfois très intenses, des débats très motivés et très intéressants. Nous avons eu des retours très positifs de nombreux agriculteurs qui étaient aussi demandeurs de ce temps d'échange avec les différents services techniques et animateurs.

On remercie également les agriculteurs qui nous ont accueillis, puisque l'après-midi nous étions chez un agriculteur concerné pour aller sur les parcelles et faire des cas pratiques sur la botanique, sur la gestion des ripisylves, etc. On a aussi été très bien accueillis sur toutes ces formations-là. En parallèle, nous avons ré-ouvert un PAEC. »

M. DE MONTIGNY : « Alban De Montigny, Syndicat des sylviculteurs Nivernais. Je fais juste une remarque sur les MAEC : je trouve qu'il est très bien que l'on fasse cela, c'est une très bonne chose. Mais est-ce que ce n'est pas autant une mission du Parc naturel régional qu'une mission du site Natura 2000 ? Je fais à peu près la même remarque que l'année dernière d'ailleurs, sur le sujet. »

M. PARIS : « Il se trouve que le dispositif Natura 2000 est mis en place par l'ensemble de l'équipe du Parc travaillant sur les domaines agricoles, dont l'équipe Natura 2000. Effectivement, les élus se sont battus pour avoir des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du territoire du Parc, pas uniquement Natura 2000. Sur d'autres territoires, c'est uniquement en zone Natura 2000 que ces mesures existent. L'équipe Natura 2000 est très mobilisée pour son territoire et nous complétons par d'autres personnels du Parc qui viennent en renfort à l'extérieur des zones Natura 2000. »

M. GARINEAUD : « Le nombre d'agriculteurs est précisé, en distinguant ceux dans le Parc et ceux en zones Natura 2000. »

M. MATHIEU : « Je serais tenté de répondre que le Parc étant porteur des deux démarches - d'une part un PAEC qui est un volet de la PAC 2023-2027, d'autre part une animation sur deux sites Natura 2000 - de fait, les deux sont étroitement liés et imbriqués. »

M. PARIS : « À l'échelle régionale, les PAEC, les MAEC sont prioritaires sur les sites Natura 2000, les zones de captage d'eau potable et les ZNIEFF de type 1. C'est le règlement régional qui fait que Natura 2000 n'est pas exclusif, mais prioritaire dans les choix, surtout dans des périodes budgétaires contraintes. Natura 2000 rend prioritaire, mais cela ne se limite pas Natura 2000 »

M. GARINEAUD : « En parallèle de ces formations et de l'accompagnement des agriculteurs engagés en 2023, étant donné que quelques agriculteurs n'avaient pas pu rentrer dans le dispositif, en 2024 nous avons

redéposé un nouveau PAEC pour pouvoir réouvrir une enveloppe. La particularité est qu'en 2023, les enveloppes ont été quasiment intégralement consommées. Pour vous donner une petite idée, au niveau du parc, nous avons demandé pour le lot d'agriculteurs concernés 2 600 000 euros pour cinq ans. Mais à l'échelle de la région, nous avons 800 000 euros à se partager en 15 zones. Nous avons eu une toute petite enveloppe. On savait que seules quelques exploitations pourraient être engagées. C'est aussi pour cela que nous avons proposé aux élus du Parc de modifier les critères de priorisation pour prioriser au maximum les agriculteurs dans les zones à enjeux, notamment dans les zones Natura 2000, mais dans les zones aussi de réserves, etc. Au final, le PAEC était quasiment identique, le territoire proposé était le même, avec uniquement les mesures localisées. Le but étant de prioriser notamment les zones à plus fort enjeu et potentiellement le plus d'agriculteurs possible. La mesure Systèmes herbagers et pastoraux n'a pas été reproposée du fait notamment de la consommation de l'enveloppe d'ores et déjà très importante.

Au final, nous avons eu 17 sollicitations de la part d'agriculteurs. Nous avons réalisé 11 expertises pour tout le Parc, et seulement une pour le site Natura 2000 nous concernant, ce qui était assez logique et attendu puisque les agriculteurs dans le site Natura 2000 avaient pour la plupart déjà été engagés dans l'année 2023.

L'enveloppe finalement correspondait à un peu plus de 300 000 euros pour cinq ans. Ce sont 800 hectares pour un montant annuel de 66 000 euros.

Pour l'ensemble du PAEC 2023, ce sont 415 exploitations officiellement engagées. Ce n'est pas l'intégralité puisqu'on a quelques exploitations étant uniquement sur la mesure gestion et entretien des ripisylves. Ces dossiers-là ne sont pas encore instruits. Leur nombre devrait grossir un peu.

Sur les deux sites Natura 2000, il y a 150 exploitations engagées en MAEC. Quasiment 100 pour le site nord, soit 200 000 euros par an.

Dans les accompagnements menés dans le cadre de l'animation des sites, on a été sollicités comme chaque année par un grand nombre de propriétaires ou de professionnels pour des avis, expertises et notamment les questions d'évaluation d'incidence. Nous avons traité 13 projets soumis à évaluation d'incidence. 14 autres projets n'étaient pas soumis à évaluation d'incidence, mais pour lesquels on a apporté des réponses et des conseils aux propriétaires. Il n'y a pas de projet exceptionnel cette année, avec évidemment quelques permis de construire, quelques travaux portés notamment par le Syndicat du Serein en site Natura 2000, des travaux ou des aménagements soumis à la loi sur l'eau impliquant une évaluation d'incidence. Il y a également eu quelques événements sportifs. Le seul dossier un peu plus complexe était une évaluation d'incidence amenant à une instruction au titre des espèces protégées sur la commune d'Avallon, puisqu'il y avait un gros projet de restauration lié aux tanneries d'Avallon. Or, il y avait des gîtes à chauve-souris dans le bâtiment. Un dossier a été géré par les services de la DREAL, mais qui émane de l'évaluation d'incidences sur un dossier gestion d'espèce protégée.

On a également mené en 2024 quelques suivis scientifiques. Ce sont des suivis dont vous avez l'habitude. Nous sommes sur la continuité de ce qui se fait depuis plusieurs années. Un suivi est piloté par SHNA-OFAB à l'échelle régionale sur le suivi des petites chouettes de montagne. On ne travaille pas sur les aspects oiseaux, puisqu'on n'est pas classés en ZPS, mais des contacts de ces espèces ont été établis sur des îlots de sénescence sur le massif du Mont Préneley, conduisant à en faire un suivi en tant qu'indicateur de l'évolution forestière.

L'expérimentation sur la Renouée du Japon a démarré en 2022, que je poursuis, avec la gestion d'une zone sur le Mont Prénéley et dans la réserve des Sources de l'Yonne. Il y a eu quatre passages réalisés en 2024 et deux en 2025. Le nombre diminue, la Renouée a quasiment disparu. Si vous allez sur le parking des Sources de l'Yonne, vous ne verrez quasiment plus de traces. C'est plutôt une réussite grâce à une présence répétée et par chance, de l'aide d'un habitant s'étant approprié la méthode et qui vient écraser la Renouée du Japon au bon moment.

Nous avons également le suivi des gîtes à chauves-souris en partenariat avec la SHNA-OFAB, qui pilote toute l'expertise. Une quinzaine de gîtes ont été suivis et les populations sont relativement stables. »

M. DE MONTIGNY : « Une précision sur la Renouée du Japon : vous dites que le nombre de passages est décroissant, mais vous avez ajouté qu'un voisin s'était approprié la lutte. Comptez-vous le travail du voisin là-dedans ou pas ? »

M. GARINEAUD : « En 2023, ceci est effectivement comptabilisé. Il est passé deux fois en 2023 au bon moment. Par contre cette année, il n'est pas encore passé.

En 2024, nous avons réalisé tout un ensemble d'animations sur les sites Natura 2000. Puisque nous sommes aussi dans le Parc du Morvan, il y a une équipe spécifique pour l'animation scolaire et grand public proposant également des animations sur notre site. C'est pour cela que vous avez 21 animations qui ont été faites avec 212 personnes. Sur un programme de 8 animations, seulement 4 ont été faites. Les annulations tiennent soit des conditions météo mauvaises ou trop chaudes. Notamment, nous avons aussi lancé une nouvelle animation à Pierre-Perthuis le long de la Cure, une petite randonnée qui fait 5 à 6 kilomètres. Il faisait 35 degrés. Les gens n'avaient pas vraiment envie de randonner, mais elle va être reproposée cette année. Nous avons plutôt de bons retours sur les animations, avec 89 participants sur 4 animations. Notamment je prends l'exemple d'Arnay-le-Duc où chaque année, nous sommes complet avec des listes d'attente. C'était encore le cas hier soir : on était plus que complet.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces volets-là ? Non. Je laisse la parole à Sophie SAVRE pour la communication. »

Mme SAVRE : « Bonjour à tous. Je me présente : Sophie SAVRE, assistante administrative et financière de Natura 2000 et également une petite partie de communication. Les actions de communication pour l'année 2024 sont orientées autour de la lettre d'information qui a fait l'objet d'une refonte et également sur le livret Natura 2000, les articles de presse et également sur le site internet.

La refonte de la lettre d'information vous avait été présentée au moment du dernier COPIL, l'an dernier. On l'a mise en application cette année pour deux lettres d'information : celle de juillet 2024 et celle de décembre 2024. Nous avons un petit peu dynamisé la rédaction et fait par thématiques les articles proposés.

Le livret Natura 2000 répondait à de nombreuses questions formulées notamment par les élus, les habitants ou les propriétaires sur les sites Natura 2000. Pour faciliter une meilleure compréhension du programme Natura 2000, nous avons mis ce petit livret en place sous forme de questionnaire qui nous avait été remonté soit par les élus, soit par les habitants. L'objectif étant que les communes et les habitants puissent avoir des réponses à ces questions.

Voici les deux articles de presse qui font mention de Natura 2000, notamment sur le projet d'extension et sur un événement sportif. Un nouveau site internet pour tous les sites Natura a permis de remettre à jour tous les anciens contenus et les redynamiser. Nous avons fait un gros travail de refonte rédactionnelle notamment sur les archives, sur les actualités et sur les documents à mettre à disposition des habitants et propriétaires parcellaires. »

M. GARINEAUD : « Quand le site sera totalement opérationnel – on l'espère pour cette année -, tous les comptes rendus, les présentations notamment des comités de pilotage seront disponibles sur le site. Il y en a déjà une partie. Ce sera vraiment la base où tout sera stocké et où vous pourrez chercher des informations. Il y aura une partie des plaquettes et des lettres d'information en numérique, etc. Ce sera vraiment le centre de ressources pour le site. »

Mme SAVRE : « Pour la mise en réseau : implication dans le réseau des animateurs Natura 2000 au niveau départemental et régional, également le réseau des parcs, le séminaire Biodiversité de l'an dernier auquel nous avons participé, ainsi que les réunions régionales sur la PAC et les MAEC.

Avez-vous des questions sur cette partie ? On poursuit. »

3) Bilan sur le budget

Mme SAVRE : « Le bilan du budget 2024, avec un suivi RH de l'an dernier. Laudine Le Puil nous a quitté au dernier trimestre. C'est pourquoi nous avons recruté Sidonie HENNING. Camille GUET, animant le site Sud Morvan, est passée de 100 % à 80 % à partir de mai 2024.

Pour le budget 2024, un montant de 209 047,91 euros a été dépensé sur les deux sites, divisé sur 4 dépenses identifiées : les locations de véhicules, l'achat de matériel, les frais de personnel et les frais de structure inhérents aux frais de personnel. Pour le site Nord, c'est réparti de la façon suivante : location de véhicules pour moitié, supports de communication, les frais de personnel et également les frais de structure.

M. DE MONTIGNY : « Alban De Montigny, Syndicat des Sylviculteurs Nivernais. Sur le budget, je fais une remarque un peu formelle : je suis surpris que sur les 230 ou 240 000 euros des deux sites Natura 2000, il y en ait plus de la moitié pour le site Nord Morvan de 13 000 hectares, alors que le site Sud Morvan fait 40 000 hectares. Si nous faisons cela à l'hectare, cela veut dire qu'il y en a beaucoup plus pour le Nord Morvan. Concrètement, cela veut dire qu'une très forte partie des crédits a été consommée dans les structures d'animation pour le projet d'extension du site. Cela me paraît un peu dévier la finalité des crédits Natura 2000. »

Mme SAVRE : « Pour l'année 2024, pour le site Nord Morvan, la proportion est plus grande que sur le site Sud parce qu'il y a deux animateurs sur le site Nord, cela a toujours été le cas. Il y a également pour ma part une partie que je divise en deux sur le site Sud et Nord Morvan, et également Patrice Boulongne qui divise également son temps sur le site Sud et Nord Morvan. Ce n'est aucunement lié à l'extension. Dans le bilan des actions, il n'y a pas eu que l'extension de menée : il y a plein d'autres actions qui ont été menées sur le site Nord. »

M. DE MONTIGNY : « Il faut signaler quand même qui nous permet de financer cela. Je pense que ce serait important. Je parle pour nos collègues ici, dans la salle. On parle de dépenses, il faut effectivement signaler aux membres présents d'où proviennent les fonds. »

Mme SAVRE : « En soi, les fonds proviennent du FEADER, sollicité chaque année pour une animation annuelle. Elles se répartissent entre les fonds européens et les fonds régionaux. »

M. DE MONTIGNY : « C'est mieux en le disant. »

Mme SAVRE : « Avez-vous d'autres questions ? »

4) Programme d'actions prévisionnel de 2025

Mme SAVRE : « Un montant prévisionnel de 234 179,90 euros a été sollicité auprès du FEADER, auprès de la région et des fonds européens. Il est réparti de la même façon : 4 lignes de dépenses qui sont immuables, pour l'instant : location de véhicules, les actions de biodiversité, les frais de personnel et les frais de structure inhérents aux frais de personnel incluant Sud et Nord Morvan.

Avez-vous des questions sur le budget 2025 ? »

M. GEORGES : « Président, Madame la sous-préfète, si vous le permettez, je ne vais pas en rajouter parce que je pense que l'important est effectivement aussi la suite de l'ordre du jour, mais je voudrais quand même le signaler parce qu'il y a un certain nombre de représentants des communes ici. Il y a les aménités rurales. Pour information, elles sont notamment distribuées sur le territoire à partir du moment où on a une reconnaissance non seulement dans une inscription sur une aire protégée, un parc naturel régional et modulées, accentuées par les surfaces concernées également par des inscriptions au titre Natura 2000.

Pour le Parc, simplement pour vous donner une information, cette année, le montant des aménités rurales sur le Parc est de 160 000 euros de plus que l'an dernier où nous étions à près de 1,6 million. Il s'agit de 167 000 euros entre 2025 et 2024. C'est une corrélation étroite pour des communes qui ont fait le choix d'être au sein d'un territoire parc. Mais si vous êtes inscrits aussi dans un territoire ou dans des surfaces inscrites au titre de Natura 2000, vous avez une modulation supplémentaire. Nous ne savons pas ce que donneront possiblement ces aménités sur le budget 2026. Les dernières informations étaient plutôt d'ordre favorable. C'est une information que je souhaitais vous transmettre, ce n'est pas négligeable. Il y a des communes qui sont aujourd'hui à 30 000 euros d'aménités. »

Mme ACQUISTAPACE : « Nous avons effectivement une augmentation des aménités rurales pour les communes, afin d'accompagner les élus dans les démarches liées à la biodiversité. Le fait de faire partie du Parc rend éligibles toutes les communes. Un courrier va partir de la préfecture avec les montants sur les aménités par communes. Vous allez être au courant du montant vous aurez en plus cette année sur les aménités. Il est vrai que de travailler avec le Parc permet de montrer que nous avons une démarche commune sur un territoire. Cela permet aussi de justifier cette augmentation de subvention en étant bon élève sur l'arrondissement et plus largement sur le secteur du Parc. »

M. GARINEAUD : « On a également mis à disposition une plaquette éditée par la Fédération des parcs et le réseau Natura 2000 sur la dotation aménités rurales qui explique le dispositif. Je crois que je l'avais

transmise avec les documents pour le compte-rendu. Au besoin, je pourrais la renvoyer s'il y a des demandes. »

M. BARRÉ : « Bertrand Barré, de la région Bourgogne Franche-Comté. Je voulais savoir si les courriers à destination des élus étaient faits par toutes les préfectures de l'ensemble des départements concernés ? »

Mme ACQUISTAPACE : « Aucune idée. En tant que sous-préfète d'arrondissement de Château-Chinon, il était important de faire et de le faire savoir aux élus, de faire savoir aussi que nous travaillons bien avec le Parc. C'était dans ce sens-là que l'on voulait aussi avoir plus de transparence sur la démarche des aménités rurales, puisque les maires ne savent pas trop à quoi sert cette subvention. »

M. PAGNIEZ : « Philippe Pagniez, pour la DREAL. Pour compléter, le courrier pourra indiquer le site internet dédié aux aménités pour toutes les communes en France. C'est un site ouvert à tous. Il est très important de dire que pour ce qui est des aménités rurales, elles ont même d'ailleurs failli s'appeler à un moment aménités biodiversité, la biodiversité a une part très importante. Le fait d'être dans le Parc rend éligible, le fait d'être en Natura 2000 engendre une surcotation. Le Conseil régional étant présent, on peut dire aussi que le fait qu'il y ait une réserve naturelle régionale engendre également une surcotation. C'est à partir de 10 hectares de réserve naturelle dans votre propre commune qu'il y a une dotation, à minima de 3 000 euros. Ce sont des montants importants qui sont au libre usage des collectivités. C'est vraiment un plus qui est attribuée à la biodiversité ou à d'autres actions localement. Il est vrai que ce montant pourrait être rappelé à l'avenir dans tous les sites Natura 2000 de Bourgogne - Franche-Comté. En 2024 et en 2025, les calculs ont tenu compte de toutes les aires protégées, fortes ou non. On verra bien ce qu'il en sera pour la loi de finances 2026, mais on n'y est pas encore. Normalement, ce sera maintenu. »

M. DE CORSON : « Gilles de Corson, Fransylva Saône et Loire et Bourgogne. J'aurais voulu savoir si vous pensiez que ces aménités sont pérennes. Compte tenu des circonstances financières actuelles, on peut se poser des questions. »

M. MATHIEU : « Qui vivra verra, personne n'est capable de le dire. »

Mme LOISIER AC: « Étant donné qu'il faut quand même trouver 50 milliards d'euros, je pense qu'on va aller les trouver sur cette dotation-là comme sur les autres. On verra bien. Mais en tout cas, je pense qu'il faut garder à l'esprit qu'il risque d'y avoir des remises en cause, c'est clair. »

M. PAGNIEZ : « Si on peut positiver, c'était une belle nouvelle pour 2024 et 2025. C'est quand même aussi un signe vers les collectivités. L'esprit de cette aménité est d'aider les collectivités qui sont dans des territoires ruraux, qui ont des forces, une forte biodiversité. Il est vrai que ce n'est pas le même esprit que l'ICHN. Êtes-vous encore sur l'ICHN ? »

M. MATHIEU : « Oui, tout à fait. »

M. PAGNIEZ : « C'est une indemnité compensatoire par rapport à des contraintes. En l'occurrence, c'est une indemnité pour des collectivités ayant de la biodiversité forte. C'est une reconnaissance.

M. MATHIEU : « C'est une récompense. »

M. PAGNIEZ : « On a du mal à dire « compensatoire » ou « récompense », mais il est vrai que c'est un plus et une reconnaissance. Pour les élus locaux, il est vrai que par moments, quand vous recevez cette dotation nationale, c'est noyé dans plein de lignes. Il est vrai qu'il est intéressant d'aller sur le site internet et de regarder aussi ce que cela apporte localement. »

M. MATHIEU : « J'ai une question que j'adresse à la DREAL et à Madame la sous-préfète : comment ceci est calculé ? »

Mme ACQUISTAPACE : « C'est calculé en fonction du nombre d'habitants et des hectares des communes. Il serait possible d'avoir le mode de calcul. Le potentiel fiscal rentre également dedans. »

Mme LOISIER AC : « Nous avons beaucoup de débats sur ce sujet. Le Sénat est la délégation collectivité territoriale ayant porté la revalorisation de l'enveloppe. Nous avons beaucoup débattu des critères et notamment, on a revalorisé le critère de la surface. Auparavant, il y avait un critère population qui était quand même assez important. Cela conduisait finalement à ce que des communes qui avaient finalement moins d'hectares, mais beaucoup de population, aient une dotation biodiversité importante. Nous avons rééquilibré les paramètres pour que même des petites communes en population, mais qui ont beaucoup d'hectares en zone de biodiversité, puissent avoir une enveloppe. Nous avons également mis des seuils, parce qu'il y avait des communes qui n'avaient rien. Nous avons essayé de faire en sorte que ce soit d'abord la prise en compte des espaces naturels qui soit bonifiée en priorité par rapport aux autres paramètres, et notamment sur les potentiels fiscaux. Par exemple dans le Châtillonnais, des communes ayant peu d'habitants, mais quelques habitants un peu fortunés, qui pouvaient avoir des potentiels fiscaux élevés et, du coup, elles n'avaient rien. Il y avait plusieurs centaines, voire même quelques milliers d'hectares en parc national en l'occurrence. Nous avons permis à toutes ces communes, qui avaient beaucoup d'espaces en zones classées biodiversité, de pouvoir être accompagnées à un niveau plus intéressant. »

M. MATHIEU : Quand tu dis « on », ce sont les sénateurs ?

Mme LOISIER AC : « Oui. Lorsqu'on arrive au débat budgétaire, on rentre dans des détails assez précis, et notamment grâce aux remontées des terrains et des maires. La maire des Gouilles me disait « Ce n'est pas normal, j'ai plusieurs centaines d'hectares en zone de parc national, en zone de cœur, mais je n'ai pas d'aides parce que le potentiel fiscal ne m'y donne pas accès. » À partir des remontées que nous avons, nous pouvons corriger les modalités, les critères. »

M. MATHIEU : « Un grand merci aux sénateurs et à leur sagesse.

Mme HENNING : « Bonjour. Sidonie Henning, je coanime le site avec Clément Garineaud. Je vais vous présenter les actions prévues pour 2025, notamment sur des contrats Natura 2000 sur des franchissements permanents.

Un contrat va être déposé sur Fontenay-près-Vézelay, au-dessus d'un cours d'eau, au Mont Beuvray également. Ce sont parfois des contrats en lien avec la réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan, notamment sur le pâturage, puis des aménagements pour les chauves-souris, des aménagements d'églises notamment sur Arnay-le-Duc, Pierre-Perthuis et Domecy-sur-Cure.

En 2025, nous avons assuré 9 formations MAEC pour les agriculteurs, dont certaines en zone Natura 2000. L'intégralité des agriculteurs engagés dans des MAEC avec le Parc ont été formés sur les deux premières années d'engagement. Je laisse la parole à Patrice. »

M. BOULONGNE : « Je vais vous parler des suivis et des études qui ont été réalisées ou qui sont en train d'être réalisées sur le site du Nord Morvan. Tout d'abord, il y a eu le suivi des prairies engagées en MAEC. Les services de l'État ont demandé à ce qu'il puisse y avoir une évaluation du dispositif à l'échelle du territoire, afin de voir si toutes les mesures déployées étaient efficaces pour la biodiversité. Parmi tout le panel de modalités d'évaluation, le premier qui a été réalisé est le suivi des plantes qui sont dans les parcelles de prairies engagées. Un échantillonnage a été fait sur l'ensemble du Parc du Morvan. L'objectif est de pouvoir inventorier 360 parcelles sur l'ensemble du Parc, dont 57 dans les sites Natura 2000.

Ce projet se fait en collaboration avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et dans le cadre de l'Observatoire des Prairies du Massif central, vise justement à pouvoir évaluer l'adaptation des prairies et de l'agriculture aux changements climatiques, et de voir quels sont les effets du climat sur les pratiques.

Nous avons terminé la première phase de ce suivi la semaine dernière, avec ma collègue Sidonie et deux autres collègues du Parc et du Conservatoire Botanique. Sur deux zones d'étude, le Haut et le Bas Morvan, 208 relevés ont été effectués et 117 agriculteurs ont été accompagnés. L'année prochaine, deux nouvelles zones d'étude ont été sélectionnées sur les marges du Morvan au niveau de l'Auxois, du Pays d'Arnay, de Terre-Plaine et du Plateau de Bourgogne, avec le Vézélien, avec des contextes géologiques différents de celui du centre Morvan.

Pour les autres études engagées en 2024 et poursuivies en 2025, il y a le suivi des petites chouettes de montagne avec la SHNA-OFAB, l'expérimentation de lutte contre la Renouée du Japon et les suivis des gîtes à chauves-souris.

Pour la communication, il y a eu aussi le développement de différentes affiches afin de pouvoir favoriser la publicité des animations réalisées. Certaines vont avoir lieu dans les prochaines semaines.

Pour la suite de l'année et pour l'année prochaine, nous envisageons de pouvoir questionner les besoins des communes en site Natura 2000 en termes de communication sur la biodiversité et aussi sur Natura 2000. Nous reviendrons vers les élus dans le courant de l'année pour leur poser des questions à ce sujet-là.

Des animations grand public vont être réalisées cette année. Il y a deux nuits de la chauve-souris, dont une a été réalisée hier soir par Clément. Il y a la relance du partenariat avec AMCK Canoë, pour faire une balade en canoë sur la Cure, l'animation du Chemin Bleu à Avallon, l'animation sur la Cure à Pierre-Perthuis et l'animation sur les sources tufeuses à Fontenay-près-Vézelay réalisée il y a quelques semaines. Est-ce qu'il y a des questions sur le programme d'action 2025 ? »

M. GARINEAUD : « Pour le prochain COPIL, étant donné que des actions ont eu lieu ces six derniers mois, nous prendrons le temps de présenter les différentes actions, rentrer dans le détail avec nous l'espérons l'intervention des élus sur des contrats pour témoignages et pour donner des idées notamment sur la mobilisation dont on vient de parler de la dotation aménité rurale qui a été mobilisée par certains élus. Pour l'année prochaine, nous vous promettons plus de temps sur les actions. »

Mme PHILIPPE : « Bonjour. Émilie Philippe CNPF BFC. C'était juste une petite remarque pour dire que l'on parlait beaucoup des besoins des communes et peu des besoins des propriétaires. »

M. GARINEAUD : « On l'entend tout à fait. Nous nous sommes tournés vers les communes notamment puisqu'il y a, vous le savez, les élections l'année prochaine et un renouvellement probable d'une partie des élus. Il s'agit aussi de s'interroger sur comment communiquer pour les nouvelles équipes municipales. Néanmoins, on l'entend tout à fait. »

M. DE MONTIGNY : « Alban de Montigny. Dans le programme prévisionnel, je n'ai pas vu beaucoup d'actions envers les habitats d'intérêt communautaire prioritaire, dont vous nous aviez signalé que c'était très important. »

M. BOULONGNE : « Pour l'aspect agricole avec le suivi des prairies engagées, effectivement nous sommes sur l'échelle du Parc du Morvan, mais sur les 208 relevés réalisés, on a pu trouver de très belles prairies avec la présence d'espèces protégées. Évidemment, il faudra approfondir avec le cahier des charges et le cahier d'enregistrement des pratiques de chaque agriculteur. Mais sur l'aspect prairial et agricole, le suivi a permis de faire ressortir qu'il y avait des habitats d'intérêt communautaire, d'intérêt prioritaire, que ce soit des prairies paratourbeuses ou des pelouses sèches. »

M. GARINEAUD : « On ne l'a effectivement pas détaillé, mais les deux contrats finalisés ou en cours sur l'aménagement de l'Église d'Arnay-le-Duc portent sur des colonies de Grands Murin, espèce prioritaire et cible. L'aménagement du franchissement sur Fontenay-près-Vézelay, c'est pour un ruisseau à écrevisses. On est dans les espaces cibles et à très forts enjeux en termes d'habitat et d'espèces. Nous travaillons dessus. »

M. DE MONTIGNY : « J'en conclus que l'aspect forestier reste secondaire. »

M. GARINEAUD : « On présente les actions qui ont lieu. Nous sommes passé assez vite, je le conçois. Par exemple en 2024, nous avons eu un certain nombre de projets qui n'ont pas forcément abouti à un contrat, mais qui ont été menés. Les objectifs auraient pu être menés. Si on prend par exemple le travail fait sur Saint-Prix, il y a eu tout un débardage mené par l'ONF, qui tend vers de la restauration suite à des coupes. Il y a toute une zone avec un travail conjoint entre l'ONF, le Syndicat de bassin versant et Natura 2000 pour justement faire un suivi très précis de l'évolution d'un massif tourbeux. Nous avons également eu un projet dans les Gorges de la Canche avec le Conservatoire d'espaces naturels autour de la restauration de massifs tourbeux, en lien avec une exploitation forestière. On va dire que cela dépend aussi des projets annuels. Nous n'oublions pas du tout les enjeux forestiers. Ils sont clairement bien présents, et vous le savez. Ceci est lié aux demandes, aux réponses du territoire et à la hiérarchisation des projets qui émanent. »

M. BARRÉ : Bertrand Barré, du Conseil régional. Par rapport au contrat, c'est une démarche volontaire des propriétaires. La structure est à disposition de tous les propriétaires ayant des projets s'inscrivant dans la préservation des habitats et des habitats d'espèces. Il est vrai que l'on répond prioritairement aux sollicitations directes. Après, il peut y avoir une stratégie d'information des propriétaires sur des enjeux particuliers. Il peut s'agir d'un point à préciser dans l'animation. Le contrat Natura 2000 est vraiment une démarche volontaire du propriétaire. »

Mme HAEHNEL - Association La Petite Faune de Vézelay : « Vous avez cité des sorties en zone Natura 2000 pour 2025. Je voudrais ajouter qu'avec le Parc, nous faisons un certain nombre de sorties qui ne sont pas labellisées proprement Natura 2000, mais qui étaient en zone Natura 2000. Cela vaut le coup de le dire, parce que Vézelay n'est pas beaucoup citée sur la liste des actions. De superbes sorties ont été réalisées avec Cyril PAQUIGNON (Animateur nature au PnrM) chaque année à l'occasion de la Fête de la nature et de la Fête de la forêt »

M. GARINEAUD : « Nous avons comptabilisé toutes ces animations en 2024. Aujourd'hui, Vézelay n'est pas encore dans le site Natura 2000 et par conséquent nous n'y intervenons pas. »

Mme HAEHNEL : « Les sorties étaient toujours à la limite de Vézelay, d'Asquins ou d'autres communes. Notamment, une sortie a été réalisée sur Asquins autour d'une mare avec Cyril PAQUIGNON dans une zone Natura 2000. »

Mme LEGAL : Annick Legal, Morvan Autun Écologie. Je voulais savoir si les animations grand public sont accessibles aux écoles. Je vois des publics qui ne sont pas du tout sensibilisés à tout cela. Ce serait peut-être l'occasion de le faire. »

M. GARINEAUD : « C'est justement dans la répartition du travail avec les équipes du Parc qui ont plus de facilités, plus de programmes d'actions vis-à-vis des scolaires. Aujourd'hui, on répond plutôt aux sollicitations. Quand nous sommes sollicités notamment par des lycées professionnels ou des BTS, beaucoup du monde forestier d'ailleurs. On essaye plutôt de s'orienter en dehors du Parc, pour les entités en dehors du Parc qui ne bénéficient pas forcément de toute l'expertise et du professionnalisme de nos collègues dans l'animation. Il y a quelques projets qu'on a encore sous le coude ou que l'on aimerait développer, mais après on n'est pas du tout fermés. S'il y a des demandes, on peut très bien travailler avec du scolaire. Mais il est vrai que c'est rarement notre cible et notre priorité. »

Mme GUET : « Pour compléter, on n'est plus sur le site Natura 2000 du Nord mais sur le site Natura 2000 du Sud Morvan. Il y a eu plusieurs fois des partenariats. Notamment, il y avait une Aire Terrestre Éducative (ATE) à Luzy. C'est un projet à long terme. Nous sommes plusieurs fois intervenus auprès d'eux. Il y a quelques années, il y avait un projet sur le bocage avec le collège de Moulins-Engilbert. Cela dépend aussi de la charge de travail d'une année sur l'autre et de la motivation des professeurs des écoles et des professeurs de collège. Mais régulièrement, nous essayons de faire des choses avec eux. »

M. PARIS : « Nous avons une équipe pédagogique de l'environnement au Parc, qui intervient sur d'autres aires terrestres éducatives, notamment sur l'Avallonnais. Il y a un programme avec les scolaires sur le futur grand site de Vézelay. Natura 2000 s'appuie aussi sur d'autres ressources pédagogiques du Parc. »

M. SERVANT : « Hugues Servant, du Centre national de la propriété forestière. Clément, demain je rappelle que le Parc et le CNPF ont une réunion à l'intention des propriétaires forestiers principalement, ayant pour thème les contrats Natura 2000. »

M. GARINEAUD : « Je confirme qu'une présentation est prête.

6) Présentation et échanges sur le projet d'extension du périmètre du site

M. GEORGE : « On arrive à une étape vraiment cruciale pour ce site Natura 2000 Centre et Nord Morvan. Après quatre années de travail sur tous ces projets d'extension, il y a eu plus de 150 réunions d'information et de concertation auprès des élus des communes ainsi qu'auprès de divers syndicats et organismes concernés. Je tiens d'ailleurs à remercier les élus et tous les acteurs rencontrés et pour l'accueil qu'ils nous ont réservé, et surtout pour la qualité des échanges.

Je veux juste rappeler un petit souvenir. En 2007, lorsque la France a été mise en demeure par l'Europe de terminer la désignation des zones de protection Natura 2000, vu le temps imparti pour le faire, cela s'est résumé à tracer des périmètres sans aucune concertation avec les acteurs locaux. Nous avons un très bel exemple au sud du Parc. Dans le cas présent, nous avons privilégié la concertation et l'information auprès des élus et d'autres acteurs. Le but de ces extensions est de remettre une certaine cohérence dans le découpage et la continuité des zones existantes. Grâce aux données scientifiques et aux avis des structures naturalistes, des espèces d'intérêt majeur ont été prises en compte, alors que jusque-là, celles-ci étaient passées à travers les trous du maillage. Vous pouvez voir sur la carte que ce site du Nord est vraiment découpé très finement.

Après cette présentation et la discussion qu'il y aura, nous allons passer le relais aux services de l'État pour l'étude et la validation de ces divers projets d'extension, moyennant les derniers ajustements qui sont actuellement en cours de discussion. »

M. BOULONGNE : « Nous en venons à la partie présentant le projet d'extension, la méthodologie et les périmètres.

Le territoire du Parc naturel régional du Morvan présente plusieurs sites Natura 2000. Le site Nord et Centre Morvan, s'appelle plus précisément « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » confirmant la diversité des milieux présents. Le projet est très découpé, puisque les sites ont été créés à des années différentes. L'idée était de pouvoir apporter un peu de cohérence à tout cela.

Nous sommes sur un site de 22 entités, d'Avallon jusqu'au Mont Beuvray et d'Arnay-le-Duc jusqu'à Chitry-les-Mines. Ce site est très disparate sur l'ensemble du territoire du Parc, d'une surface de 13 540 hectares pour 61 communes. Ce projet a été initié au moment de la fusion administrative de ces sites. Afin de faciliter la mise en place d'actions et l'animation sur le territoire, il a été décidé de fusionner l'ensemble des sites pour qu'il n'y en ait plus qu'un. À partir de là, il y a eu une proposition d'actualiser ces périmètres, en concertation avec la DREAL, avec une présentation en comité de pilotage à partir de 2021 permettant d'initier ce travail de réflexion sur les périmètres jusqu'à aujourd'hui, avec des points d'étape réalisés lors des comités de pilotage de 2022, 2023 et 2024.

Sur ces trois ans et demi de projets, en partant d'un travail de terrain, d'expertise et de concertation, 77 jours d'expertise de terrain ont été comptabilisés, majoritairement sur une étude acoustique des chauves-souris. Un bureau d'étude a réalisé un diagnostic hydromorphologique d'un massif tourbeux au niveau du Haut-Folin. Des vérifications ont été réalisées sur le terrain à partir des données de la Société d'histoire naturelle d'Autun et du Conservatoire botanique national du bassin parisien. Puis un travail cartographique, avec près de 150 jours.

156 réunions ont été conduites sur l'ensemble du territoire : des conseils municipaux, des réunions publiques, des réunions à destination des socioprofessionnels, qu'il s'agisse d'acteurs forestiers ou agricoles, puis des réunions avec les partenaires techniques et scientifiques avec l'accompagnement des services de l'État.

Tout cela amène à 230 jours de travail de concertation entre la préparation, la réalisation et les comptes rendus de réunions. Tout ce travail a été fait autour de la concertation. Puis 120 jours de rédaction entre les différents documents réalisés, qu'il s'agisse d'articles dans la lettre d'information, de bulletins municipaux ou de l'argumentaire écologique réalisé pour détailler l'ensemble des enjeux sur le périmètre d'extension. Ceci nous a amenés à un certain temps de travail de rédaction. Je laisse la parole à Clément pour la présentation de l'évolution des périmètres. »

M. GARINEAUD : « L'argumentaire vous a été transmis en préalable à la tenue du comité de pilotage. Afin d'en faciliter la lecture, il est divisé en différents secteurs. Toute la partie introductive explique et retrace la méthodologie et la concertation. Ensuite, c'est réparti par entités.

La zone d'étude a été élargie pour prendre en compte les continuités entre les sites, et de ne pas s'arrêter juste aux principaux corridors. L'idée était aussi d'avoir une vision plus globale de ce qu'il pouvait se passer autour des sites. En avril 2022, la zone de travail était d'un peu plus de 85 000 hectares. C'est pour cela que des zones sont ressorties parfois déconnectées ou hors secteurs historiques de Natura 2000. Ce sont des secteurs qui ont pu être proposés aussi dans le cadre de la politique SNAP - Stratégies Nationales des Aires Protégées -. Ce travail a été fait notamment avec la SHNA OFAB, de manière assez précise.

Le territoire a été réduit. Sur certaines zones, des acteurs étaient déjà présents avec des enjeux déconnectés. Toutes ces zones-là ont été écartées. Nous avons également présenté une hiérarchisation temporelle des secteurs d'extension qui a été mise de côté. En novembre 2022, lorsque nous avons commencé les premières réunions de concertation, la base de travail représentait 40 000 hectares avec trois grandes zones au niveau de l'Auxois, du Vézélien et les Sommets du Morvan. Nous avons commencé le travail de concertation auprès des élus et des acteurs concernés. Certains ont participé à plusieurs réunions en parallèle que nous poursuivions le travail d'analyse. Il est important de rappeler qu'au démarrage du projet, certaines données n'existaient pas ou étaient en cours de production. Je prendrai l'exemple des forêts à haute valeur écologique - FHVE - qui représentent le Graal de la biodiversité forestière. On parle de vieilles forêts feuillues matures, avec des enjeux de biodiversité déjà connus. Cette étude pilotée à l'échelle du Parc du Morvan, n'a été finalisée que fin 2023-2024. Nous avons intégré ces données au fur et à mesure. De même, certaines communes n'étaient pas dans le projet initial, avant que celles-ci ne se manifestent et montrent un intérêt à participer à ce projet.

Par exemple, les communes de Châtillon-en-Bazois et Limanton, par différents échanges et lors de réunions publiques, sont venues vers nous pour demander de proposer un périmètre potentiel et de venir discuter à l'échelle de leur commune.

En novembre 2024, le périmètre était rétréci à 31 000 hectares à la demande des comités de pilotage, des réunions techniques, resserrant sur des enjeux prioritaires. On a jonglé sur les deux axes, en accord avec les services instructeurs qui vont piloter la concertation officielle, les services de l'État et la Région. Certains d'entre vous ont participé jusqu'à il y a quelques semaines encore aux dernières réunions. Aujourd'hui, nous sommes sur un périmètre de presque 24 000 hectares que vous avez ici en bleu.

Il nous semblait important de rappeler qu'un travail d'identification et de hiérarchisation des enjeux a été réalisé. Évidemment, à chaque réduction du périmètre, nous avons enlevé des enjeux qui étaient parfois prioritaires sur ces zones. Cette décision ne s'explique pas par le fait qu'il n'y avait aucun intérêt à les intégrer à Natura 2000, mais tout simplement par le fait que l'acceptation locale n'était pas suffisante pour poursuivre le travail sur ces territoires. Nous avons conscience que des enjeux majeurs ont été retiré du projet par ces réductions, du fait du travail de concertation et des choix de priorisation.

Dans ce travail de concertation, il s'agit d'expliquer les avantages et les inconvénients d'être en site Natura 2000, de répondre aux questions. Puisqu'au départ, nous avons quasiment une vingtaine de nouvelles communes qui auraient intégré le dispositif Natura 2000. C'était des élus, des habitants, des agriculteurs, des propriétaires forestiers ou des gestionnaires qui n'avaient pas forcément une habitude ou une connaissance de ce dispositif. On a pris le temps et on avait souhaité ne pas aller sur trop de nouvelles communes, puisqu'on savait qu'on allait y passer beaucoup de temps. Nous avons souhaité retranscrire le plus honnêtement possible les grandes interrogations que l'on a pu avoir lors des réunions publiques ou techniques, avec cette expression des freins et des craintes. On a eu tout un ensemble de remarques, avec des craintes exprimées. Si je prends le cas du volet agricole, des agriculteurs s'interrogent. « Est-ce que je vais pouvoir continuer à fertiliser mes cultures ? Est-ce que je vais pouvoir continuer à mettre mes tas de fumier dans la future zone Natura 2000 ? Est-ce que je vais pouvoir faucher mes parcelles quand je veux ? » Une grosse partie de notre travail a été de rassurer et dire « Oui, vous pourrez le faire. » Natura 2000 ne produit pas de réglementation sur ces volets-là. Dans le cas où il y a des limitations, c'est dans le cadre des MAEC : ce sont des mesures volontaires.

Nous souhaitons être transparents sur le sujet des prairies sensibles. C'est un dispositif lié à la PAC. C'est une conditionnalité pour toucher les aides de la PAC. C'est-à-dire que les agriculteurs en site Natura 2000 peuvent avoir des zones de prairies où il y a du pâturage classé en prairies sensibles. C'est un dispositif national avec une cartographie nationale sur lequel on n'a pas d'actions et de choix. C'est une cartographie renouvelée tous les cinq ans à chaque PAC, qui n'a que très peu évolué entre sa mise en place en 2015 et la nouvelle PAC. Quelques corrections ont été faites, mais cela a très peu évolué.

Il y a effectivement cette possibilité. Avec l'augmentation du site Natura 2000, il est possible que des parcelles qui aujourd'hui n'avaient pas ce classement-là deviennent prairies sensibles. On ne sait pas comment va évoluer le dispositif, la prochaine PAC étant pour 2027-2028, quelles conditions il va y avoir, quel dispositif, etc. On ne peut pas le savoir. Ce qui a rassuré aussi une partie des éleveurs, c'est que le site ne se créant pas du jour au lendemain, il y aura du temps. Quand le périmètre sera défini, il y aura effectivement une information tournée vers les professionnels et le monde agricole pour expliquer qu'il y aura peut-être des classements. S'il y a des aménagements qui doivent être faits dans leur production et leur mise en place de cultures, il faut aussi peut-être l'anticiper. Mais a contrario, on rappelle aussi très bien que les MAEC sont tournés vers les prairies naturelles. Le but n'est pas de tout passer en culture. L'idée, c'est aussi de préserver les prairies. Aujourd'hui, les dispositifs de préservation de la biodiversité des prairies sont tournés vers les prairies et non pas vers les cultures. »

M. GEORGE : « Nous allons prendre quelques questions à ce stade. »

Mme PHILIPPE : « Émilie Philippe, CNPF. Vous évoquiez effectivement l'évolution possible de la PAC, mais il y a aussi l'évolution possible de la réglementation Natura 2000. Ce sont des freins que l'on vous a déjà bien

exposés. C'est une réglementation européenne qui tend à se durcir et à évoluer. Ce qui est autorisé aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans quelques temps. Quand on est en zone Natura 2000, la zone ne bouge plus. »

M. GARINEAUD : « Effectivement, c'est une possibilité. Après, nous restons quand même sous l'égide de la PAC. Natura 2000, c'est l'un des piliers de la PAC.

Les craintes de fertiliser, de mettre du fumier, ne sont pas fondées. Il y a des sites faisant plus de 60 000 hectares dont le cœur est de l'élevage : on ne pourra pas interdire d'en mettre. »

Mme GUENON : « La logique qui va avec la réglementation Natura 2000 est une logique de prévention et de prise en compte des enjeux a priori, et pas forcément d'interdiction totale. Il n'y a pas d'interdiction formelle. Il y aura toujours une prise en compte de ces enjeux-là, mais ce ne sera pas une logique d'interdiction comme une réglementation espèces protégées avec une interdiction de destruction des espèces. C'est une logique d'évaluation et en plus, il y a un accompagnement fourni dans cette évaluation pour une meilleure prise en compte des enjeux. Je pense que sur le territoire, cela se passe assez bien. »

Mme PHILIPPE : « Est-ce que l'évaluation peut conduire à l'interdiction ? »

Mme GUENON : « L'évaluation peut conduire à modifier et à faire bouger le projet, mais rarement à l'interdire. Nous avons la DREAL : pourrions-nous avoir un petit retour sur le nombre de projets qui ont été interdits à cause de Natura 2000 dans les 15 dernières années ? Je pense qu'on ne va pas en trouver beaucoup. »

Mme PHILIPPE : « Dans les essences forestières, si. »

M. PAGNIEZ : « Pour rappel, Natura 2000 est issu de deux directives européennes, Oiseaux et Habitats-Faune-Flore. Chaque état membre de l'Europe a des obligations de résultat et transcrit dans son droit les moyens pour y parvenir. La France avait choisi en 1995 de geler la démarche. Le gouvernement français l'a relancé en 1997, en confirmant un dispositif testé sur différents territoires, à savoir le document d'objectif, sorte de plan de gestion approuvé localement. Tous les états membres n'ont pas repris cette méthode qui s'appuie sur une concertation longue.

Il s'agit de concerter la gestion favorable aux espèces et habitats d'intérêt communautaire et non de dresser des interdits.

Concernant la PAC, nous sommes tous d'accord, il peut y avoir des durcissements. Par contre, rappelons-nous une chose : les directives européennes sont des obligations de résultat. Tous les cinq ans, la France fait un rapportage auprès de la Commission européenne sur l'état de conservation des espèces et des habitats. Les cartographies des espèces et des habitats qui remontent des animateurs disent si leur état de conservation s'améliore ou se dégrade. En cas de dégradation, notre rôle est de défendre en analysant si tous les moyens possibles ont été envisagés avec les acteurs locaux. Il s'agit aussi de s'interroger si les moyens au niveau gouvernemental ou local suffisent.

A titre d'exemple, la restauration des tourbières peut être un échec si des pollutions atmosphériques continuent de les dégrader. Nous défendons le fait que l'on a trouvé les moyens, mais qu'il y a des paramètres qu'on ne maîtrise pas. Avec le changement climatique arrivent des phénomènes nouveaux. Notre défi est de trouver sur les sites Natura des moyens de maintenir l'état de conservation, voire

d'améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats. Si je prends l'exemple des chauves-souris citées dans ce projet, outre l'extension du périmètre Natura 2000 permettant d'accroître les contrats Natura 2000 en leur faveur, il y a le fait aussi d'éviter les épizooties, les maladies, de les suivre et de les étudier. L'enjeu ne se limite pas à la seule question de périmètres de sites Natura 2000.

La semaine dernière, nous étions sur le Grand Tétras, dans le Haut-Jura, avec des communes forestières. C'est un défi commun, dans le périmètre et hors du périmètre. Mais pour éviter le durcissement de la PAC et autres dispositifs européens, le défi est de réussir les animations au sein des sites Natura 2000, d'y expérimenter et d'amplifier des moyens, d'y faire des suivis, ce que se fait peu, voire pas, hors des sites Natura 2000.

Nous n'avons récupéré Natura 2000 que récemment. Il y a eu des réorganisations au sein de la DREAL. Nous avons suivi les anciennes MAE portées par le Parc sur les prairies siliceuses hors des sites Natura. Vous avez proposé aux agriculteurs des MAE dans les enveloppes Natura et hors Natura 2000. La DREAL auprès de la DRAFF, on avait défendu cela de manière à ce qu'il n'y ait pas que les agriculteurs en Natura 2000 qui soient intégrés. Le Parc avait été le premier consommateur de crédits FEADER de l'époque, dans les années 2000-2010. Avant tout, c'était un soutien à de petits éleveurs sur de petites exploitations, sur des prairies difficiles. C'était vraiment l'enjeu. Mais aussi, le fait de reconnaître avec des agriculteurs qu'ils ont des prairies remarquables, ces fameuses prairies fleuries. Certains sont même primés dans le cadre de concours. Je ne sais pas si un représentant d'une Chambre d'agriculture aujourd'hui pourrait le dire à ma place. À la DREAL, on pourrait dire « Vous êtes partisan, vous développez la politique Natura. » Mais si des agriculteurs ou des élus agricoles peuvent en témoigner aujourd'hui, ce serait judicieux.

Les MAE prairies fleuries ont été testées dans le Parc du Morvan, qui avaient été initiées auparavant par le PNR des Bauges. Après des réactions timides voire ironiques, telle « Les agriculteurs ne sont pas là pour faire des prairies fleuries. », nombre d'agriculteurs se sont avérés très contents que l'on vienne les voir et qu'on leur parle de leurs fleurs. La seule différence qu'il y avait entre nous et eux, c'est que les premiers mettaient des noms latins sur les plantes quand les seconds les désignaient par des noms vernaculaires. On a beaucoup appris ensemble. Plutôt que parler d'intrants, de traitements, on leur parlait de la végétation, de l'appétence pour les bovins. Rassurez-nous, est-ce que cela fonctionne avec les agriculteurs ? Dites-le-nous. Ceux qui ont pris des contrats, est-ce qu'ils sont satisfaits en dehors des retards de paiement de la PAC ? »

M. GARINEAUD : « Nous avons eu de très bons retours sur les formations. Nous avons eu un nombre croissant de demandes, nous avons dû en refuser. Nous avons dû refuser des agriculteurs qui étaient hors du Parc et hors des périmètres proposés. Je pense qu'il y aura évidemment des gens qui diront que nos mesures n'étaient pas adaptées, des mécontents, mais beaucoup ont quand même signé pour de multiples raisons. On peut dire que c'est positif. »

M. VEYSSIERE : « Philippe Veyssière, commune d'Asquins. Pour abonder dans votre sens, les agriculteurs - en tout cas sur la commune - sont très contents du dispositif. C'est grâce à cela que l'on a pu valider l'extension. »

Mme HENNING : « Dans le cadre des suivis flore réalisés avec Patrice et les deux autres collègues du Conservatoire Botanique et du Parc, nous avons été aussi à la rencontre des agriculteurs. On les a appelés avant chaque passage. Beaucoup étaient très curieux de venir aussi avec nous, de reconnaître certaines

plantes en plus des formations sur lesquelles on a parlé aussi des plantes. Il y a quand même un vrai élan et un échange constructif sur le territoire. »

Mme BUS : « Bonjour. Françoise Bussy, Autun Morvan Écologie. Je voudrais réagir par rapport à Natura 2000 et la forêt. Il suffit de regarder le Morvan pour se rendre compte que Natura 2000 n'est certainement pas un obstacle à l'exploitation, l'enrésinement et les coupes rases. Concernant l'inquiétude de voir Natura 2000 devenir beaucoup plus strict, il suffit de voir à l'heure actuelle où nous en sommes au niveau des mesures qui sont prises environnementalement. Nous sommes sur une vraie régression. Il est vrai que le Parc a fort à faire. Nous trouvons que Natura 2000 n'est pas assez contraignant. Effectivement, les forestiers trouvent que Natura 2000 l'est trop. Il y a un choix prioritaire à faire, qui est effectivement l'environnement et le développement, le maintien de la biodiversité. »

M. GARINEAUD : « Je vais juste finir le monde agricole et ensuite, on parlera de la forêt. »

Mme GUENON : « Juste rappeler combien d'agriculteurs ont été rencontrés justement et comment se sont déroulées les réunions de concertation. Je pense qu'il y avait de l'appréhension par le monde agricole. Comment avez-vous réussi justement à amener un débat, que l'on soit d'accord ou pas d'accord avec le monde agricole ? »

M. GARINEAUD : « Effectivement, il y avait beaucoup d'appréhensions. Le dernier point qu'il restait est qu'il y a eu beaucoup de craintes exprimées sur l'avenir. Nous n'avons pas forcément de réponses, puisqu'il y a aussi des interrogations économiques, de transmission d'exploitation, etc. Ce n'est pas forcément Natura 2000 l'outil qui peut répondre à ces questions.

Comment avons-nous fait le travail de concertation avec les agriculteurs ? Il y a beaucoup de communes qui ont invité les agriculteurs lors de conseils municipaux, lors de réunions. Il y a eu des communes où il y a eu un travail avec les agriculteurs pour dessiner, discuter du périmètre, définir des zones à prioriser et à mettre en site Natura 2000 de manière très concrète. On a eu le cas aussi sur Roussillon-en-Morvan, par exemple. Il y a eu des réunions dédiées dans certains secteurs aux agriculteurs. Il y a eu le cas notamment à Thoisy-la-Berchère, avec quasiment 80 agriculteurs dans la même salle pour leur présenter le projet. Puis il y a eu toutes les rencontres difficiles à formaliser. Lors des dossiers MAEC, nous avons profité de ces échanges-là en tête-à-tête pour un grand nombre d'agriculteurs, pour leur présenter. Pour toutes les formations faites dans le cadre des MAE, on a représenté le dispositif. Nous sommes sur quasiment 300 agriculteurs comptabilisés qui ont au moins entendu parler, et avec qui nous avons pu échanger sur ce dispositif-là, même pour ceux qui n'étaient pas en site Natura 2000. Il y a eu une grande attention de la part des communes vis-à-vis du monde agricole, qui ont fait ce travail-là.

Une dernière précision sur le travail de concertation. Dans certains secteurs, les agriculteurs et les syndicats agricoles se sont vraiment emparés du projet et ont fait des propositions, ont questionné tel et tel secteur : pourquoi celui-ci ou celui-là ? Qu'est-ce qui est négociable, etc. ? L'objectif étant de répondre à ces craintes-là, etc. Il y a des secteurs très prolifiques en termes de concertation et de discussion.

A contrario, on a aussi présenté les avantages qu'il peut y avoir en Natura 2000 pour le monde agricole. Les agriculteurs peuvent bénéficier de contrats Natura 2000 sur la gestion par exemple des mares, sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, sur des franchissements. Il y a tout un ensemble de formations et d'actions qui sont proposées au-delà des mesures agro-environnementales. Certes, ce ne sont pas à

l'échelle que de Natura 2000, mais les sites Natura 2000 sont priorisés. C'est un choix porté par les élus du Parc du Morvan lorsque les projets des PAEC sont déposés. Et puis on essaye aussi de répondre le plus techniquement aux agriculteurs, puisque l'on propose des accompagnements et des formations gratuites. À titre d'exemple, nous avons une formation en cours, qui porte sur la gestion du risque parasitaire chez les bovins. Nous sommes vraiment dans une problématique concrète du monde agricole et dans la proposition de solutions alternatives. L'idée n'est pas de dire « Vous arrêtez, on ne veut plus de traitements antiparasitaires. », c'est dire « Quelles solutions techniques on pourrait trouver avec l'utilisation de produits à différentes périodes, des solutions techniques de rotation, etc. ? » Nous répondons aussi à ces besoins-là et nous travaillons en lien étroit avec les Chambres d'agriculture pour les formations. J'en ai fini pour le monde agricole.

Concernant les craintes au niveau du monde forestier, je vous laisserai la parole pour reformuler mes propos et compléter. Effectivement, des craintes ont été exprimées vis-à-vis de l'agrément des documents de gestion de la forêt avec des surcharges de temps de travail, des documents de cadre qui ne sont pas encore en place et une interrogation notamment des services du CNPF qui gèrent le plan simple de gestion et les documents durables.

Est également évoquée la crainte de nouvelles normes possibles qui pourraient ne pas forcément correspondre à certains types de sylviculture proposés, et aussi sous l'influence du changement climatique qui nous interrogent en tant qu'animateurs et gestionnaires et vous, en tant que propriétaires et gestionnaires aussi pour la forêt.

En termes de concertation, il y a eu une quinzaine de réunions étalées depuis novembre 2022. La première réunion a été faite avec les forestiers. La dernière réunion jusqu'à lundi a été faite avec les acteurs du monde de la forêt. Nous travaillons de concert, aussi. Nous entendons les questions et les remarques. Y a-t-il des souhaits de complément ? »

M. CHOPARD : « Bonjour. Bruno Chopard de l'Office national des forêts. Concernant le volet forestier et l'expression des freins et des craintes, je voudrais moduler un tout petit peu le troisième alinéa que vous présentez, sur le fait que les forestiers sont inquiets vis-à-vis de nouvelles normes possibles non compatibles avec telle ou telle sylviculture en réponse au changement climatique. Dans le cadre actuel de Natura 2000, il y a des restrictions d'usage notamment pour des habitats dits prioritaires ou autres qui conduisent déjà, sans parler de l'avenir, à restreindre les choix d'essences possibles, et en particulier le restreignent à des essences autochtones. Ce qui déjà, dans un contexte de changement climatique aujourd'hui, nous interroge. »

M. DE MONTIGNY : « Alban de Montigny. Tout à l'heure, j'ai parlé du volet financier. Vous m'avez dit que le projet d'extension ne comptait quasiment pas dans l'activité des animateurs Natura 2000. Cela fait quand même 500 jours en trois ans. Vous faites beaucoup de travail bénévole et je vous en remercie.

Je voudrais faire un parallèle important concernant le monde agricole et le monde forestier. Pour le monde agricole, vous êtes dans un site Natura 2000 ou non, vous n'avez pas forcément le choix. Par contre, l'engagement Natura 2000 est volontaire : vous le faites ou vous ne le faites pas. L'agriculteur est libre. Ensuite, cela entraîne le versement de primes. Je tiens à rappeler que pour les propriétaires forestiers, vous n'avez pas le choix : comme les agriculteurs, vous êtes en Natura 2000. Par contre, les contraintes Natura 2000 s'imposent à vous, que cela vous plaise ou non. C'est un différentiel très important. Je tiens à

ce qu'on le prenne en compte. Pour un propriétaire forestier, être dans un site Natura 2000, c'est au minimum une source de contraintes administrative et une source de contraintes sylvicoles qui se rajoutent. Je tiens à le dire, parce que quand on fait un parallèle agriculture-forêt, c'est quelque chose de très important pour nous. »

M. GARINEAUD : « Peut-être pour la salle, ce que vous pouvez préciser les contraintes sylvicoles et administratives auxquelles vous faites référence ? »

M. DE MONTIGNY : « Les contraintes administratives, c'est simple : vous avez un plan simple de gestion par exemple qui est valable, qui tourne, qui existe. Vous vous trouvez en site Natura 2000, vous devez modifier votre plan simple de gestion pour dire comment vous allez respecter ou comment vous respectez déjà le site Natura 2000. Modifier un plan de gestion, ce n'est pas forcément très important globalement. Mais quand vous avez un grand nombre de plans de gestion à modifier, cela représente un travail pour le CRPF, cela représente un travail et un coût pour les propriétaires. C'est pareil si vous avez par exemple un RTG – Règlement Type de Gestion - ou un GBPS – Guide des Bonnes Pratiques Sylvicoles -. Ce sont des contraintes administratives.

Les contraintes sylvicoles. Si on vous dit par exemple « Interdiction aux essences étrangères », cela signifie que vous ne pouvez plus planter certaines essences. Si c'est prévu dans votre plan simple de gestion, faudra le modifier en ce sens. Vous pouvez avoir des essences interdites, où on peut vous dire « Attention à la sylviculture que vous allez pratiquer, ce sera interdit. »

M. BARRÉ : « Bertrand Barré, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Je ne crois pas qu'il y ait de document d'objectif interdisant des essences forestières particulières. Effectivement, vous avez peut-être des contraintes administratives. Quand nous passons officiellement en Natura 2000, quel délai le propriétaire a pour se mettre en compatibilité ? Est-ce qu'il est obligé de faire une analyse de compatibilité ? »

M. SERVANT : « Hugues Servant, du Centre national de la propriété forestière. Nous avons trois ans pour mettre en conformité le plan de gestion avec la nouvelle couche qui apparaît. Cela peut amener à faire un avenant au plan simple de gestion, puisqu'il est obligatoire d'inscrire dans un plan simple de gestion si on est dans un site Natura 2000 ou pas. A minima, c'est un avenant qui peut modifier la gestion qui est prévue dans le plan de gestion. Quand on instruit un plan de gestion, un document de gestion durable, nous avons huit conditions strictes pour éventuellement pouvoir transformer un habitat feuillu avec des essences qui ne sont pas indigènes. C'est très strict. Il y a huit conditions assez draconiennes. Dans la pratique, on a très peu de cas de forêts feuillues transformées dans les plans de gestion avec des résineux à cause ou grâce de Natura 2000, peu importe de quel côté on se trouve. Ceci est réglementaire. Parfois, on fait un bilan de ces plans de gestion et on constate qu'il y a des reconquêtes d'habitats, des peuplements résineux redevenus feuillus par la sensibilisation que l'on peut apporter lors des instructions des documents de gestion durable. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de contraintes. On ne peut pas dire que sous prétexte que la DREAL n'a pas eu à être saisie d'évaluation des incidences, il n'y a pas eu de refus. C'est parce que c'est le CNPF qui fait ce travail-là en amont, au moment où les propriétaires rédigent leur plan de gestion. Nous avons énormément de cas de figure où dans un site Natura 2000, le propriétaire est parti sur une idée et où nous sommes obligés de travailler avec lui et son gestionnaire pour le faire changer d'idée et d'itinéraire. »

M. BARRÉ : « Est-ce une obligation légale, ou un conseil fortement recommandé ? »

M. SERVANT : « L'annexe Natura 2000 qui nous sert à instruire les plans de gestion dans des sites Natura 2000 est quelque chose de réglementaire, de validé par le ministre en charge de la Forêt et de l'Environnement. Cela se trouve être le même aujourd'hui, mais à une époque, c'était deux personnes différentes. »

M. BARRÉ : « Concernant les remontées de Natura 2000 auprès de l'Europe, il a été expliqué que c'était une directive. Chaque état membre choisit la méthode pour améliorer et conserver les habitats d'intérêt communautaire et pour les espèces, pour les directives oiseaux. Cette remontée a lieu tous les six ans. La directive européenne s'applique à l'ensemble du territoire national. Natura 2000, c'est juste un outil qui permet d'avoir plus d'efficacité sur certains secteurs pour conserver les habitats naturels et restaurer éventuellement d'autres habitats. Cet outil permet d'avoir des moyens pour atteindre ces objectifs. C'est-à-dire que si vous êtes en Natura 2000, vous allez avoir des moyens pour améliorer l'état de conservation des habitats. Hors Natura 2000, vous n'aurez pas forcément ces moyens-là.

Pour les forestiers, c'est l'amélioration par exemple de la trame de vieux bois sur l'ensemble des forêts. La trame de bois est financée proprement par Natura 2000. En forêt publique par exemple, l'Office National des Forêts qui est gestionnaire s'implique dans Natura 2000 en ayant des règles qu'il veut proposer en forêt communale et impose en forêt domaniale, sur des règles établies par des notes de service. L'outil permettant de financer cela n'est qu'en site Natura 2000. Il y a des îlots de sénescence, mais il y a aussi d'autres mesures pour recréer des ripisylves plus favorables, améliorer la composition des essences pour se rapprocher d'une meilleure qualité d'habitats en forêt. Vous le faites déjà. En site Natura 2000, vous pouvez être financés pour faire certaines choses. Natura 2000 est un outil particulier que la France a choisi pour appliquer la directive européenne. »

M. SERVANT : « Si nous voulons continuer dans le parallèle l'agriculture et la forêt, la grosse différence est qu'en matière agricole, Natura 2000 peut financer des pertes de revenus, compenser les pertes de revenus par des mesures qu'elle impose : fauches tardives, etc. Il y a une compensation d'une perte de revenus. En forêt, le système choisi est totalement différent : on ne compense pas du tout une perte de revenus. Par exemple, si quelqu'un voulait mettre des résineux à la place des feuillus, on sait que les résineux rapportent plus, on ne va pas compenser la perte de revenus en disant « Je vous finance le fait de garder vos feuillus. » Il n'y a pas du tout ce système-là. Le système que l'on utilise – peut-être pas assez souvent d'ailleurs - de contrats Natura 2000, c'est le plus souvent pour abandonner l'objectif de production. Cela peut être pour améliorer les systèmes d'exploitation. Mais le plus souvent c'est quand même pour abandonner l'objectif d'une production de sa forêt : îlots de sénescence, création d'une mare, création d'une zone, d'une clairière, etc. Il y a quinze contrats possibles, ils ne sont jamais ou quasiment jamais pour favoriser la production. Mais effectivement, il y a des contrats. Demain, nous aurons cette réunion animée avec Clément pour en faire la promotion parce que c'est quelque chose d'important, mais on ne peut pas faire la comparaison sans cesse entre agricole et forestier. Ce n'est pas du tout la même chose. »

M. GARINEAUD : « Nous parlons bien des contrats Natura 2000. Nous vous avons mis quelques exemples de contrats. Il y a une quinzaine de grands items qui peuvent être proposés aux propriétaires, pris en charge à 100 % pour les propriétaires privés. Cela va effectivement de « Je suis rémunéré pour préserver ma forêt de feuillus avec des trames d'îlots de sénescence », cela vient en compensation d'une potentielle exploitation qui aurait pu avoir lieu, c'est la philosophie du contrat. J'aurais pu exploiter ma forêt. C'était une forêt identifiée en forêt de production, mais le propriétaire choisit de la retirer de production pendant 30 ans.

C'est un choix volontaire. Il y a une compensation financière sur les îlots de sénescence qui peut être importante.

Ensuite, nous avons effectivement des actions sur tout ce qui n'est pas la production du bois, tout les milieux annexes, là où il y a aussi de la biodiversité forestière, où il y a des enjeux : les mares, les clairières, les milieux rocheux. Nous avons aussi une partie sur les franchissements des cours d'eau qui rentrent pour faciliter aussi l'exploitation forestière. Nous avons quand même des contrats autour de l'expérimentation, avec le fait de favoriser la régénération naturelle dans les habitats. C'est évidemment fait en dehors des sites Natura 2000, mais il y a effectivement un dispositif Natura 2000 permettant un financement pris en charge à 100 % ou à 80 % pour les collectivités. Il peut également y avoir des accompagnements et des suivis scientifiques à mettre en place au titre de Natura 2000. C'était aussi pour expliquer aux gens qui n'ont pas forcément toute la connaissance. »

M. BARRÉ : « Ce sont bien des compensations par rapport à des pertes. Le propriétaire est indemnisé par rapport à des pertes comme en milieu agricole. Lorsqu'un agriculteur fauche plus tard, son foin est de moins bonne qualité, il a une compensation. Quand un propriétaire forestier met une partie de sa forêt en îlot de sénescence, il a une indemnisation qui est compensée par rapport à une perte estimée de la production de la forêt pendant les 30 années. Il existe - peut-être pas sur ce site Natura 2000 - des propriétaires privés qui mettent en place des mesures forestières pour transformer la structure et la composition de leur peuplement au cours de la régénération, dans des contextes où il y a des facteurs bloquants sylvicoles. C'est-à-dire que lorsque vous avez une tremblaie pure et que vous êtes dans une station forestière de chênaie, on peut mobiliser un contrat Natura 2000 pour revenir progressivement vers la chênaie. Ce sont des contrats Natura 2000 effectivement peu sollicités, mais qui existent. C'est notamment dans la Nièvre, sur le site des Amognes, où un propriétaire a mobilisé cette mesure.

L'opération à des fins non productives peut être faite en contexte de forêt de production, mais l'opération n'a pas une fin productive. Par exemple, vous avez une chênaie appauvrie avec un fort taillis de charmes : vous pouvez être amenés à travailler dans le taillis de charmes qui peut ne pas être mobilisable économiquement et travailler dans le taillis de charmes pour permettre la régénération de la chênaie. »

Mme LOISIER : « Anne-Catherine Lozier, je vais prendre ma casquette de présidente des communes forestières de Côte d'Or pour dire que sur les forêts publiques, nous faisons déjà beaucoup d'actions de ce genre sans Natura 2000. Je pense aux franchissements de cours d'eau mis en place sur le Morvan dans la première charte forestière, il y a plus de 20 ans. Effectivement, ce sont des actions qui continuent à se développer. La problématique de mon point de vue pour les acteurs forestiers, ce n'est pas tant ces actions que l'on peut déjà mettre en œuvre occasionnellement que les contraintes sur la nature des boisements dans un contexte de changement climatique où l'on se pose beaucoup de questions pour savoir comment nous allons préserver nos forêts, les renouveler, maintenir le puits de carbone tout en répondant quand même à l'enjeu de production des matériaux bois, qui contribue aussi à l'effort de décarbonation et aussi pour éviter d'importer du bois. Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, nous importons beaucoup de bois en France. En termes de bilan carbone, ce n'est pas la meilleure des options. »

M. GARINEAUD : « Une petite précision sur les kits de franchissement dans la charte forestière qui ont été mis en place pour le Parc : cela a été financé par des contrats Natura 2000. Ils ont été acquis principalement par le Parc et mis à disposition. Une partie a été financée.

Il faut être transparent avec les autres acteurs : nous avons aujourd'hui des peuplements transformés. Il n'y a cependant aucune interdiction dans le DOCOB. Au-delà des questions des essences exotiques, on voit pas passer d'autres demandes. Ceci est soumis à évaluation d'incidence en partie, ce sont des dossiers gérés par la DREAL sur des premiers boisements, etc. On voit en site Natura 2000 - ma collègue Camille GUET du site Sud Morvan pourra en témoigner - passer des plantations d'essences allochtones qui se font aujourd'hui en site Natura 2000. Aujourd'hui dans les DOCOB, il n'y a rien qui l'interdit. »

M. VADROT : « Guy Vadrot, maire de Marigny-sur-Yonne dans la Nièvre. Tout d'abord, une petite précision : les communes peuvent gérer directement leurs forêts au point de vue des travaux sylvicoles. C'est notre cas depuis 30 ans : on met en œuvre une futaie irrégulière avec régénération naturelle. Je ne pense pas que ce soit opposé à Natura 2000. »

M. GARINEAUD : « C'est tout à fait compatible avec les objectifs. »

M. VADROT : « C'est compatible. »

M. GARINEAUD : « Oui, c'est même préconisé. Dans les objectifs, il s'agit de maintenir la forêt de feuillus avec justement les questions de régénération naturelle. »

M. VADROT : « On le pratique depuis 30 ans. On espère que notre site sera reconnu dans l'extension. »

M. GARINEAUD : « Merci, Monsieur le Maire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

M. MOZZICONACCI : « Yann Mozziconacci pour l'Agence Bourgogne Ouest de l'ONF. Je voudrais juste rebondir sur tout ce qui a été dit. Nous recentrons le débat sur les chartes et la signature de contrats notamment îlots de sénescence, etc. Mais je rejoins les forestiers : on est concernés par les DOCOB, avec la mise en œuvre de Natura 2000. Finalement, ce petit point est assez à la marge de nos préoccupations. Ce qui nous préoccupe, ce sont les surfaces concernées par les obligations liées à Natura 2000. Sur ce point, je voudrais revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure. Les forestiers sont contre Natura 2000. En ce qui concerne l'ONF, ce n'est pas du tout le cas, loin de là.

Comme ceci a été souligné tout récemment, la démarche des forestiers - notamment à l'Office - a été d'inscrire dans notre politique de la direction générale la prise en compte de tous ces milieux sensibles, de ces habitats prioritaires. Là-dedans, il n'y a pas de sujet. L'époque où l'on plantait des épicéas de Sitka dans les tourbières du Morvan est révolue pour tous les forestiers concernés. Ce sont des sujets vraiment à la marge. Effectivement, là où nous n'avons pas forcément une communauté de points de vue, c'est sur les opérations liées à l'adaptation des forêts aux changements climatiques. C'est le sujet qui nous concerne le plus à l'ONF, notamment dans le choix des essences.

Ce que l'on ressent dans les discussions c'est que souvent, lorsqu'on parle d'introduire des essences, on imagine que l'on va raser la forêt sur 100 hectares et planter des lignes d'une autre essence. Pour autant, le choix des essences, ce n'est pas cela. Notamment dans la politique de gestion ONF, nous avons accès à de multiples solutions pour introduire des essences par petits îlots. Nous en avons beaucoup parlé dans d'autres réunions. Il faut faire attention aussi à ce coup d'œil : dès que l'on veut planter une essence, on rase des pans entiers de forêt pour replanter en mono spécifique. C'est un peu comme les tourbières, c'est révolu. Il faudrait discuter des vrais sujets. Celui-ci en est un.

Le deuxième est de savoir quelles sont les surfaces concernées par ces restrictions. Je pense que l'on sera assez rapidement d'accord sur les zones à enjeux de production et à enjeux de participation à la réduction des gaz à effet de serre, etc., par la production de bois qui nous concerne. C'est la production forestière. Puis les autres zones où les vrais enjeux sont liés à la biodiversité. »

M. GARINEAUD : « On prend une dernière question. »

M. BARRÉ : « Les enjeux sur un site Natura 2000 sont de concilier l'ensemble, d'avoir les usages pour la société, c'est-à-dire de produire du bois tout en améliorant la préservation des habitats. Cela doit être possible, techniquement. Quand on dit qu'il n'y a plus de grandes coupes rases, cela existe encore un peu. En forêts publiques, cela n'existe plus depuis un certain temps. Les coupes rases sont limitées sur de petites surfaces effectivement, pour une meilleure prise en compte justement des trames forestières dans les forêts. Ce sont des choses qui peuvent être encore améliorées. Natura 2000 est là finalement pour aider les propriétaires à le faire dans la douceur. Il n'y a pas d'interdiction d'introduction d'espèces, sauf si effectivement la réglementation européenne évoluait. Mais je ne pense pas que la réglementation européenne va demander, notamment dans le programme de restauration de la nature, d'interdire certaines espèces sur certains sites. Sachant que comme je l'ai dit tout à l'heure, l'évaluation des directives se fait à l'échelle de tout le territoire. Natura 2000 permet de propulser les meilleures pratiques et d'aider à les conduire. »

M. PAGNIEZ : « Nous attendons la validation des annexes vertes qui ont été construites avec les acteurs de la forêt, notamment le CNPF et les animateurs Natura 2000. Ces annexes vertes reprennent ce qui est écrit dans le contrat régional Forêt Bois : pour les habitats à forts enjeux écologiques et à fort enjeu économique, dans les habitats naturels propices à la production de bois d'œuvre d'essences feuillus ou résineux spontanée et avec de forts enjeux patrimoniaux écologiques, les plantations d'essences autres que celles de l'habitat naturel ne semblent pas justifiées. Il est aussi précisé : sauf dans le cadre d'une adaptation au changement climatique ou suite à des perturbations biotiques ou abiotiques. C'est aussi l'occasion de rappeler que la région Bourgogne était la première à avoir déposé ces annexes vertes auprès du ministère. Je ne sais pas si nous sommes les premiers en Bourgogne-Franche-Comté, maintenant que nous avons fusionnés, mais nous sommes peut-être la première région fusionnée à avoir déposé ces annexes vertes. Soyons fiers d'être Bourguignons, soyons fiers d'être Franc-Comtois. Le travail de fond a été mené avec les différents animateurs qui sont quand même les premiers à nous aider à faire des choix, avec la DREAL qui synthétise, avec les DDT qu'on ne cite pas. Mais les études d'incidence, elles sont regardées par les DDT d'abord, avec toute la filière forestière.

Tout ce qui va être testé comme essences ou mélanges d'essences face au changement climatique, que ce soit en forêt publique ou en forêt privée, relève de la prise de risques et l'expérimentation. Nous manquons de recul mais cela ne doit pas empêcher la réflexion et les essais.

Sur la question des coupes rases, il ne s'agit pas que d'évoquer la question des surfaces. Avec les événements météorologiques actuels, comme indiqué dans les annexes vertes, en fonction de la pente, il est recommandé d'être sur des petites surfaces. Sans démagogie, mais le forestier sait ce qu'il fait. L'agriculteur sait ce qu'il fait. Ce dernier, s'il a fait une prairie sur des arènes siliceuses dans le Morvan, c'est que les cultures n'étaient pas propices. Pour la forêt, quand elle a été plantée, il y a peut-être eu des erreurs. A titre d'exemple, comme l'a indiqué l'ONF, on ne plante plus dans les tourbières. Au début, les

plants se développaient, mais bien avant un âge d'exploitation rentable, ils dépérissaient. On voit parfois des plantations qu'on n'exploite plus, que ce soit en forêts publiques ou privées, parce que le coût d'exploitation est supérieur au prix de la vente. C'est ce qu'il faut éviter.

Les annexes vertes ont été largement travaillées, elles ne sont pas sorties de nulle part. C'est un travail avec les acteurs. Nous espérons un retour positif du point de vue ministériel. Mais honnêtement, ces annexes, il faut les faire travailler. Avec le changement climatique, nous avons tout à expérimenter malheureusement, parce qu'on n'a pas un recul de 30 ans. La DREAL n'a pas connaissance d'aménagements forestiers en forêt publique qui ont été bloqués par Natura 2000. Quelle est la contrainte première : il s'agit avant tout d'un travail de réflexion supplémentaire pour intégrer les enjeux de conservation de la biodiversité jugée remarquable à l'échelle européenne.

Je passe la main à la région, parce que vous savez que l'État n'est plus présent sur l'animation : c'est bien le Conseil régional. La gestion des crédits européens, FEADER c'est la région, ce n'est plus nous. Si on est présents aujourd'hui, c'est aux côtés de la sous-préfète et aux côtés des quatre préfets représentés par Madame la sous-préfète. C'est uniquement pour nous assurer que ce qui va venir après soit un travail concerté sur les périmètres avec des enjeux d'intérêt communautaire. Parce que lorsque le Parc remettra sa copie, ce sont les quatre préfets de départements qui transmettront au ministère, puisque c'est une démarche de préfets. Les services de l'Etat s'assureront que la justification des extensions s'appuient sur des habitats d'espèces d'intérêt européen et/ou des habitats d'intérêt européen. Ils s'assureront aussi qu'une concertation a bien été conduite localement, comme mentionné dans le courrier du préfet de région du 10 décembre au président du Parc. C'est l'enjeu de la suite de la réunion.

Sur le fond, ce qui nous importe, c'est que les annexes vertes soient réalistes et que les périmètres soient les bons. Il s'agira ensuite que d'expérimenter en forêt publique comme forêt privée et qu'il n'y ait d'opposition entre forêts publiques et forêts privées. Ce sont les mêmes hommes et les mêmes arbres. »

Mme PHILIPPE : « Il y a 7 annexes vertes, dont 6 validées. Il ne reste plus que l'annexe verte Natura 2000 qui n'est pas validée. »

M. PAGNIEZ : « Oui, cette validation est toujours attendue. Encore une fois, il est important de rappeler qu'il y a beaucoup de forestiers en forêt publique comme en forêt privée pour des mares, de la libre évolution et qui n'ont pas forcément demandé un contrat Natura 2000, parce que c'est de la contrainte administrative avant tout. Excusez-moi, ce n'est pas de la démagogie, c'est du concret.

M. GARINEAUD : « Nous n'oublions pas les habitants et les élus qui sont aussi très concernés et qui ont exprimé beaucoup de craintes vis-à-vis de l'extension lors de la concertation, auxquelles nous avons répondu. Une nouvelle fois, j'ai repris les exemples des questions tout à fait légitimes, à savoir « Est-ce qu'en site Natura 2000, je vais pouvoir continuer de chasser, de pêcher, de faire mes activités, etc. ? » On s'est attelés à y répondre et à rassurer les gens. La vie continue en site Natura 2000, vous pourrez continuer à faire ce que vous aimez faire sous respect de la réglementation existante. En revanche, un travail qui est ressorti sur la préparation pour les nouvelles communes et les nouveaux secteurs à l'évaluation d'incidence, où quelques projets pourraient être soumis à évaluation d'incidence, impliquant d'informer les élus, les secrétaires de mairie pour qu'il n'y ait pas de mauvaises informations qui circulent.

Je tiens aussi à donner un seul chiffre. Cela va faire 7 ans que je suis animateur de ce site. Avec mes collègues, nous avons traité plus de 300 évaluations d'incidences. Il n'y en a que 2 qui ont été retardées au titre de Natura 2000, et c'était le même dossier pour la destruction d'un bâtiment. On nous a demandé de

faire une expertise que l'on a faite gratuitement pour le propriétaire et rapidement pour les services de la DDT.

Il faut aussi rassurer en disant que quelques projets seront soumis à évaluation d'incidence, mais que la contrainte reste faible. On se tient aussi aux côtés des élus et des habitants pour y répondre.

A contrario, et c'est aussi un point extrêmement important à souligner dans le résultat de la concertation par le travail et les réunions menées, contrairement à la forêt et au monde agricole, il y a des projets qui émanaient de cette concertation où des habitants, des élus sont venus nous dire « Si cela passe en site Natura 2000, voilà ce que j'aimerais faire sur ma commune. » Je vous ai mis quelques exemples. Il y a des actions concrètes et il y a aussi des propositions, des demandes d'animations scolaires. Des communes se sont mobilisées, se sont manifestées auprès de nous en disant « Si cela passe en Natura 2000, nous aurons des actions à mener à bien. »

J'avance. Nous rentrons clairement dans la question du périmètre. Si on revient sur la dernière version du périmètre, sur laquelle on affine encore et qui n'est pas totalement stabilisée en attendant des retours. Pour rappel, notre site c'est 13 500 hectares. L'extension potentielle affichée en bleu sur la carte, c'est 23 816 hectares. Vous avez la répartition par département. Aujourd'hui, l'extension ne concerne que 51 communes. Il y a des communes déjà dans le dispositif Natura 2000 et une dizaine souhaitant rentrer dans le dispositif.

Au-delà des enjeux, on a parlé de la concertation, mais il est aussi important de rappeler les enjeux écologiques qui conduisent à l'élaboration de ce périmètre. Avant tout, le Morvan, c'est aussi un château d'eau, je ne l'apprends à personne. De moins en moins, mais ça le reste. Il y a des sources majeures de cours d'eau dans le Morvan et qui ne sont pas dans les sites Natura 2000. On prendra l'exemple des sources de l'Arroux et de la Cure, deux cours d'eau majeurs qui pour quelques kilomètres, n'étaient pas pris en compte alors que les sites sont tournés autour de ces cours d'eau. L'idée est d'aller intégrer ces sources-là. Ce sont plus de 300 kilomètres de cours d'eau qui rentreraient dans le projet d'extension.

Grâce au Conservatoire botanique national du Bassin Parisien et au Conservatoire d'espaces naturels, nous disposons aujourd'hui sur une grande partie du Morvan et de ses pourtours d'une cartographie des zones humides précise et avérée. Aujourd'hui sur ce périmètre, 3 500 hectares de zones humides intègrent le périmètre forestier et agricole. Nous avons aussi des enjeux de chauves-souris, des espèces cibles et parapluies. Elles reflètent des enjeux sur le territoire. On a huit secteurs identifiés avec des enjeux, voire de très forts pour les chauve-souris. Principalement le secteur du Vézélien et de l'Auxois. Et puis nous avons évidemment les forêts à haute valeur écologique - les FHVE - les forêts de feuillus à très forts enjeux écologiques. Sur les 4 000 hectares potentiels estimés sur le périmètre du Parc du Morvan, on intégrerait 690 hectares.

Une carte résultant de la concertation des acteurs du monde de la forêt synthétise la priorisation des enjeux forestiers. Nous avons priorisé les niveaux 1 avec les espaces à très forts enjeux avec les FHVE, les zones humides, les cours d'eau et les gîtes à chauves-souris. Sur notre périmètre d'environ 15 000 hectares, on est à peu près 3 900 hectares de niveau un à très fort enjeu. Sur les niveaux 2, avec plutôt les forêts de feuillus où on a une présence avérée d'espèces de la directive, une espèce à enjeu faune et une espèce protégée en flore, on est plutôt à 2 500 hectares. Et puis des niveaux 3 où on est sur de la forêt de feuillus ou de résineux, où il y a un potentiel d'accueil et un potentiel de présence d'espèces. On est plutôt sur un niveau trois, autour de 9 000 hectares. »

M. CHOPARD : « Le niveau un correspond bien aux cinq critères que vous exposez au-dessus. »

M. GARINEAUD : « Pas tout à fait pour les chauves-souris, nous avons vraiment restreint sur les gîtes. Alors qu'ici, les secteurs sont beaucoup plus larges que sur les gîtes. »

Mme PHILIPPE: « La zone tampon, c'est moins de 500 mètres. »

M. GARINEAUD : « On a pris 250 mètres autour des gîtes. À l'origine, dans le travail d'extension et sur la préconisation des experts, autour des gîtes majeurs, c'est 2 kilomètres pour le tampon. On est redescendu pour resserrer en termes d'enjeux majeurs. Vous avez ensuite quelques exemples. On est dans le secteur de l'Auxois, sur le périmètre actuel. En rose, ce sont toujours les sites Natura 2000 qui existent. Vous pouvez voir la répartition. En vert clair, ce sont les parcelles agricoles qui n'ont pas été hiérarchisées, puisque c'était aussi une demande de la part des acteurs de la forêt qui émane de la concertation. Ce sont pour une partie des parcelles à enjeux. Et puis vous avez les niveaux de priorisation. En rouge foncé, ce sont les zones de niveau un, en orange les niveaux deux et en bleu gris, les niveaux trois. On mettra toutes ces cartes à disposition ainsi que l'argumentaire vis-à-vis des services de l'État pour compléter les dossiers explicatifs.

Le dernier point dont il est important de parler, dont les éléments seront adjoints au dossier, concerne les délibérations des communes. Au départ, le périmètre s'étendait sur 71 communes. Toutes ont été rencontrées à de multiples reprises. Une bonne partie d'entre elles se sont positionnées. Aujourd'hui, 34 communes ont pris une délibération positive pour participer et poursuivre la démarche officielle de concertation au titre de Natura 2000. 8 communes n'ont pas délibéré, mais ont rendu un avis écrit favorable. En vert, vous avez les communes ayant rendu un avis favorable aux délibérations. En bleu, ce sont les communes sur lesquelles les discussions sont encore en cours, avec des réunions qui sont déjà programmées et dont le périmètre pourra évoluer dans les prochaines semaines. 14 communes ont fait le choix de délibérer négativement. Nous avons une commune où le projet n'est pas passé en conseil municipal car nous avons eu une fin de non-recevoir par Monsieur le Maire. Puis 5 communes ont été retirées, pour des raisons techniques par des choix concertés avec l'équipe d'animation et le président du comité de pilotage. »

M. GEORGE: « Les délibérations prises par ces communes traduisent la volonté de poursuivre la démarche. C'est-à-dire que la délibération finale se fera après l'avis des services de l'État. Le dossier va faire son petit chemin dans l'administration et passer par les préfets, la DREAL, le ministère et retour par le chemin inverse. Après le retour, vous serez conviés à donner une délibération officielle. Je rappelle bien que les délibérations des 34 communes ne donnent que la température des communes par rapport à ces projets. »

M. GARINEAUD : « Le choix est de poursuivre le travail sur les communes qui ont pris une position positive. Les 20 communes ne sont aujourd'hui pas concernées par le projet d'extension - c'est le choix qui a été fait - malgré la présence d'enjeux, d'espaces à très forts enjeux, etc. C'est aussi le choix qui avait été fait par le comité de pilotage et que l'on a respecté au travers de la concertation.

Maintenant, je vous propose de rentrer dans un zoom un peu plus précis. Nous allons passer les 10 entités sur lesquelles il y a des extensions en les présentant rapidement, et puis la parole sera aux communes souhaitant s'exprimer.

On commence par l'entité du Corbigeois. 4 communes sont concernées par l'extension aujourd'hui, avec 3 enjeux majeurs. »

Mme PHILIPPE : « Émilie Philippe, CNPF. Avant d'aller plus loin, une petite précision quant à l'endroit où nous en sommes, précisément. Nous saluons le travail fait et notamment la hiérarchisation des enjeux qui nous paraît importante. Pour l'enjeu numéro un, évidemment ce sont des choses déjà prise en compte lors de l'instruction des documents de gestion durable. Nous avons de grosses réserves sur l'enjeu numéro trois. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet de région, cosigné par COFOR, ONF, CNPF et Fransylva pour faire état de nos réserves. Je tenais à vous le dire. »

M. GARINEAUD : « 4 quatre communes sont concernées et ont pour une grande partie d'entre elles pris position avec 3 enjeux majeurs identifiés : la continuité du cours d'eau avec l'Yonne qui passe au milieu et tous les enjeux qu'il peut y avoir, des massifs forestiers notamment dans la partie ouest, nord-ouest avec des enjeux notamment en termes de chauves-souris, puisque c'est l'une des zones qui a été définie au titre des chauves-souris avec une colonie majeure. C'est un enjeu régional de préservation de cette colonie et des territoires de chasse évidemment très importants tout autour, notamment dans les massifs forestiers. »

M. GEORGE : « Nous allons faire repasser toutes les communes concernées. S'il y a des prises de parole nécessaires, n'hésitez pas. »

M. VADROT : « Je ne vois pas pourquoi la COFOR va émettre des réserves sur notre territoire communal. Au niveau du délai, il y aura des élections dans neuf mois. Est-ce que les dossiers seront finalisés avant les élections ? »

M. MATHIEU : « C'est notre objectif. Effectivement, c'est une bonne question. Je vous remercie de l'avoir posée. L'objectif serait de boucler tout cela avant les municipales. Je rappelle que l'on a fait plus de 150 réunions de concertation. Il n'est pas question de recommencer et de repartir à zéro. C'est hors de question. »

M. VADROT : « Oui, parce que cela peut changer. »

M. MATHIEU : « Autrement, ce serait infernal. Sur la question des COFOR, Anne-Catherine, je t'invite à consulter ta base. Le président des COFOR de la Nièvre, pour en avoir discuté avec lui, apparemment n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Exprimez-vous bien chacun en ce qui vous concerne. »

Mme LOISIER : « Il n'y a aucun souci. Chaque président départemental signe ou ne signe pas. J'ai signé en tant que COFOR Côte-d'Or. Jacques Imbert pour la Saône-et-Loire en est d'accord. Après, vous allez voir chacun de vos présidents départementaux. Il y a une analyse, un débat, un échange. J'en parle avec mes élus, je vous invite à faire pareil. »

M. GARINEAUD : « Je poursuis. On descend un petit peu plus au sud, nous restons dans la Nièvre, sur l'entité du Bazois autour de Brinay. Quatre communes sont concernées par l'extension. La discussion sur Brinay est en cours. On reste toujours dans les mêmes enjeux que précédemment avec l'enjeu majeur, une entité déterminée au titre des chauves-souris en 2012. Aujourd'hui, les contrats peuvent aller sur d'autres secteurs forestiers, agricoles. Il y a un enjeu majeur autour de colonies de chauves-souris. La continuité effectivement du cours d'eau de l'Aron, des massifs forestiers présents autour qui servent de zones de

chasse avérées. On a pu montrer la présence de certaines espèces, découvrir aussi des espèces il y a quelques années. Et puis des zones humides tout le long du cours d'eau avec des prairies humides sur la partie châtilonnaise.

M. RENEVEAU : « Bonjour. Patrick Reveneau, je suis le maire de Limanton. C'est une volonté au départ de rejoindre Natura 2000, puisqu'il y a une extension de Brinay qui nous arrive sur la partie nord de la commune. J'ai lancé une consultation auprès de la population dans sa totalité, chacun se sentant concerné, et plus spécialement après sur le monde agricole. Parce qu'effectivement sur ma commune, j'ai la chance d'avoir 17 exploitations agricoles, avec une partie nord concernée par l'extension de Natura 2000 et une partie sud. Dans l'ensemble, j'allais dire à 99 %, les avis ont été favorables. Les agriculteurs sont venus nous rencontrer en mairie. Grâce à votre petite plaquette de présentation, on a pu donner les éléments de réponse qui nous ont permis de travailler avec eux. Puisque sinon, nous n'avions pas les connaissances nécessaires. L'ensemble de la commune a décidé d'entrer dans ce jeu. C'est pour cela que la commune de Limanton a postulé pour avoir une partie de cette partie nord en Natura 2000. »

M. GARINEAUD : « Limanton sera concernée par les deux sites Natura 2000, puisqu'il y a un petit bout du site Sud qui vient dans le sud de la commune de Limanton. Peut-être qu'un jour, il y aura un regroupement. C'est un autre sujet.

On traverse le Morvan, nous allons plein est avec l'entité autour d'Arnay-le-Duc sur ce que l'on souhaite rebaptiser les Sources de l'Arroux. C'est l'un des enjeux majeurs sur cette entité, où on a les quelques premiers kilomètres de l'Arroux, mais pas sa source. En termes de continuité écologique, c'est quand même un petit peu dommage. Pour ce qui est des quatre communes concernées par l'extension, nous avons leur délibération. Nous avons une grande diversité de chauves-souris, nous sommes presque à 15 espèces, ce qui engendre de très grosses zones à chauves-souris en termes de diversité. Évidemment, les continuités des zones humides et cours d'eau avec les Sources de l'Arroux et les prairies adjacentes, et puis une partie des prairies humides plus à l'est. »

M. LHERNAULT : « Bonjour. Pascal Lhernault, maire de Saint-Prix-les-Arnay. Il n'y a rien de particulier à ajouter, puisque toutes les communes ont été favorables à l'extension. Cela prend en compte tous les petits cours d'eau donnant naissance à l'Arroux »

M. GARINEAUD : « Merci. Nous remontons plus au nord d'Arnay-le-Duc, toujours sur la frange est du Parc du Morvan. On est sur une zone d'une autre ampleur. C'est l'entité de l'Auxois qui à l'origine, avait pour objectif de réunir notamment les quatre entités déjà présentes identifiées en rose, quatre zones à chauve-souris. C'est un secteur qui avait déjà été ciblé et sur lequel il y avait du travail, notamment de la part de la SHNA, pour identifier d'autres enjeux. On a 11 communes aujourd'hui concernées qui se sont engagées de manière différente sur le processus.

En termes d'enjeux, on retiendra évidemment les Sources du Serein sur la commune de Beurey-Beauguay tout au sud, la continuité du cours d'eau évidemment jusqu'à Précy-sous-Thil. On a l'intégralité du Serein qui est proposée dans le site de l'extension, puis tout un cortège d'affluents et de zones humides, notamment avec beaucoup de zones agricoles sur lesquelles toute la frange on va dire hors Parc n'a aujourd'hui que peu bénéficié, malgré des demandes, de nos mesures MAEC. On comprend bien que les agriculteurs de Mont-Saint-Jean, Marcilly-Ogny ont les mêmes problématiques que ceux de Thoisy-la-Berchère, juste de l'autre côté de la frontière administrative.

On a évidemment tout un réseau de gîtes à chauves-souris connu et qui ont été découverts grâce au travail mené. Il y a un réseau lié aux mares de tritons crêtés, sur lesquelles des actions pourront également être menées. On intègre des zones avec de la flore protégée, des zones séchantes aussi sur tous les coteaux à l'est, où on n'est plus vraiment sur le granit. Et puis quelques massifs forestiers concernés sur des franges avec des forêts communales, notamment je pense à Villargoix. »

M. LACHAUME : « Pascal Lachaume, maire de Vic-sur-Thil. Les avis sont un peu partagés chez nous entre toutes les communes, suite au travail avec beaucoup d'agriculteurs. Je remercie la patience de Clément. On a voulu prioriser surtout la vallée du Serein. À l'origine, les trois quarts de la commune étaient prévus. Sur l'avis des agriculteurs, ce n'était pas simple, surtout sur le sujet des prairies sensibles, avec l'absence d'autorisation de retourner les prairies. Aujourd'hui, on ne sait pas trop où va l'agriculture. On nous dit partout qu'il ne faut plus manger de viande. Si on fait plus d'élevages dans nos coins, qu'est-ce qu'on fera ? On fera peut-être de la céréale, même si ce n'est pas génial, c'est mon avis. Mais il ne faut pas non plus bloquer tous les jeunes. Nous avons quand même pas mal de jeunes agriculteurs, il ne faut pas non plus bloquer leur avenir. Voilà le pourquoi du site en dentelle. Il y a des communes comme Aisy-sous-Thil, qui étaient plutôt favorables au début, mais qui suite à des discussions avec les agriculteurs, se sont retirées du projet. Il y a d'autres communes comme Villargoix qui sont plutôt favorables. L'avenir nous dira si on a eu raison ou pas. »

M. GARINEAUD : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres élus qui veulent prendre la parole sur le secteur ? On se rapproche. Nous sommes autour de Champeau-en-Morvan et Saint Brisson. La concertation n'est pas totalement finalisée. Il y a des enjeux majeurs autour d'une entité qui est la Haute-Vallée du Cousin, zone qui a bénéficié de beaucoup d'actions au titre de Natura 2000 avec de nombreux enjeux liés aux cours d'eau et à la présence d'espèces prioritaires : écrevisses et moules perlières, notamment. L'idée était d'aller chercher la source du Cousin, non prise en compte dans le site actuel, et de rajouter tout le cortège de zones humides. Il y a un enjeu très fort au niveau forêt évidemment, avec de la forêt humide, de la forêt à haute valeur écologique. Il s'agissait de rajouter quelques stations d'espèces protégées qui ont été découvertes ou qui se sont rajoutées, liées à des milieux humides. Intégrer la Maison du Parc, puisqu'on a la présence d'espèces majeures. La Maison du Parc n'était pas dans le site Natura 2000. Cela nous permettra notamment autour de l'entité de la Réserve régionale des tourbières qui est sur le domaine du Parc de l'intégrer dans son intégralité. On a eu un retour rapide de la commune de Saint-Brisson qui s'est excusée, qui ne pouvait pas être là, mais qui avait délibéré positivement. »

M. GEORGE : « En substance, le courrier indique que nous sommes très fiers d'accueillir dans le bâtiment de la mairie une colonie de chauves-souris et de voir le bourg de Saint-Brisson classé en Natura 2000 pour faciliter leur préservation. Je vous passe le reste de la littérature. »

M. GARINEAUD : « On le joindra dans les dossiers de concertation.

On va être sur la Basse vallée du Cousin, sur la partie nord du Morvan. Trois communes sont concernées aujourd'hui par l'extension : Avallon, Pontaubert et Saint-Brancher, avec un enjeu de continuité autour du Cousin qui s'étend de part et d'autre, des affluents et des zones humides. Un ajout concerne principalement de la forêt publique. C'est toute la toute une partie de la communale du Bois-Dieu, avec des enjeux aussi

chauve-souris identifiés et affluents zones humides. Je ne sais pas s'il y a des gens du secteur, je ne crois pas. Je poursuis.

Entre les deux vallées, nous avons la zone du Trinquelin. Une seule commune, Quarré-les-Tombes, a choisi de poursuivre le projet. Nous avons des enjeux majeurs. Vous voyez le découpage autour des cours d'eau et des zones humides attenantes, avec la présence d'espèces d'intérêt patrimonial, notamment des écrevisses. »

Un intervenant non-identifié : « Pour Saint Léger Vauban, est-ce une délibération négative ? »

M. GARINEAUD : « C'est une délibération négative. Il faut bien avoir en tête que ce que l'on vous présente aujourd'hui est le fruit de la concertation et du choix qui a été fait. Il y avait toute une continuité entre les sites déjà existants et la prise d'enjeux plus importants, notamment dans la partie sud, avec un refuge majeur de chauve-souris et d'autres enjeux.

En plein centre du Morvan, nous avons tout un réseau, une entité très longue qui s'appelle la Haute Vallée de la Cure, qui a cherché à intégrer l'un des cours d'eau majeurs, la Cure, de sa source quasiment jusqu'à sa sortie du Morvan. Au sud, la source de la Cure avec quelques forêts à enjeux et tout un cortège de zones humides. Ces prairies de fond de vallon existent. On a aussi une mise en cohérence avec toutes les entités de la Réserve naturelle régionale des tourbières. On va pouvoir travailler dans le bassin versant de ces entités-là. Toutefois, le fait de préserver uniquement la tourbière en elle-même n'est pas forcément suffisant. Il y aura des enjeux liés à la présence d'espèces d'intérêt communautaire : on pense aux écrevisses et aux moules d'eau douce. Et puis un enjeu très fort sur la partie forestière, avec un noyau très important de forêts en FHVE dans la partie nord de cette entité. »

M. GEORGE : « Nous avons eu un mail de Jessica RACITI qui s'excuse pour son absence. Pour information, les habitants de la commune de Montsauche-les-Settons ont été informés du projet d'extension via notre bulletin municipal distribué en décembre 2024 dans toutes les boîtes à lettres. La carte du projet d'extension a été mise à disposition en mairie pendant plusieurs mois. Nous avons également communiqué sur la réunion publique organisée à Planchez fin novembre 2024 via notre compte Facebook et PanneauPocket. Les habitants ont eu accès à toutes les informations qu'ils souhaitaient. Tout s'est bien passé. »

M. GARINEAUD : « On passe maintenant sur la Basse vallée de la Cure, une zone bien identifiée depuis longtemps. Nous avons 11 communes aujourd'hui concernées, qui ont toutes délibéré pour la poursuite du travail et de la concertation, avec un ensemble d'enjeux évidemment majeurs déjà au travers des chauve-souris, de la continuité de la Cure puisqu'on aura juste une petite absence de jonction. Et puis tout un cortège de zones humides, de forêts à enjeu fort avec des morceaux en forêts en haute valeur écologique, des zones humides et puis l'intégration de quelques pelouses calcaires à orchidées. Ce sera aussi l'occasion de travailler en lien étroit avec notre collègue Estelle Burlotte qui anime une entité à proximité autour de cette question. Cela permettra aussi de renforcer le réseau. »

M. DAUVERGNE : « Philippe Dauvergne, maire de Marigny-l'Église. Le but étant de préserver la Cure sur toute la traversée de la commune, du sud au nord et de ses affluents, j'aime à penser aussi que Madame Hidalgo, si elle peut se baigner dans la Seine à Paris, se baigne aussi en partie dans la Cure. Nous avons

également la très belle surprise d'avoir une partie de notre forêt classée, qui est à cheval sur Brassy, qui est classée en forêt à haute valeur écologique, ce qui est très remarquable. »

M. VEYSSIERE : « Philippe Veyssièrre, maire d'Asquins. Après une réunion publique fort productive où tout le monde, tout le village était bien représenté, autant le monde agricole que viticole que nous, les simples citoyens, on a décidé d'élargir sur tout l'espace de la commune, traversée évidemment de bout en bout par la Cure, avec un massif forestier plutôt remarquable et des pelouses calcaires, tous les enjeux qui sont cités. Je pourrais citer le serpolet azuré, etc. Cette décision a été largement majoritaire dans la commune et je m'en réjouis. »

M. PAUTET : « Bonjour à tous. Marc Pautet, maire de Domecy-sur-Cure. L'idée de l'extension de la zone Natura dans notre commune a fait l'objet d'un consensus quasi général. Il faut dire que dans notre grande commune, nous avons des terroirs très divers et une biodiversité extraordinaire. Les conseillers ont quasiment tous été d'accord. Nous avons aussi un naturaliste qui gère la Piloselle et le Pèlerin qui nous a beaucoup conseillés. On a évidemment la Vallée de la Cure qui traverse comme Asquins de part en part la commune, mais aussi la Vallée de la Brinjame et des forêts, des prairies avec beaucoup de petites bestioles dont je ne connais pas tous les noms, mais qui sont très intéressantes au point de vue de la biodiversité. Ce fut un consensus assez général pour l'extension. »

Mme CARNOY : « Brigitte Carnoy pour la commune de Fontenay-près-Vézelay. Nous étions également tous très intéressés au sein du Conseil par ce sujet. Je pense aussi que dans le cadre du Grand site du Vézélien, il est important que l'on ait cette extension. Nous avons aussi les prairies calcaires en Natura 2000. Dans le cadre du Grand Site avec la biodiversité, je pense que c'est une action très intéressante que de participer à Natura 2000. »

M. GEORGE : « Nous avons eu une unanimité absolue avec le conseil et les habitants du village. En plus, nous avons la joie d'être maintenant à 100 % Natura 2000. Sur les 100 %, on a 30 % en APPB - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope -. Je crois qu'on ne peut pas faire mieux. Sur la commune, on a tout de même repéré 52 espèces faune, flore d'intérêt européen et 92 d'intérêt national. On a de la matière. »

M. GARINEAUD : « La dernière zone : l'entité appelée les Sommets du Morvan, regroupant le Mont Beuvray, le Mont Prénéley et le Haut-Folin. Quatre communes sont aujourd'hui concernées par cette extension. Évidemment, les Sources de l'Yonne qui étaient déjà prises, toutes les sources de la Canche et tout un ensemble de petits cours d'eau qui vont alimenter les différents bassins versants, les zones humides avec l'intégration de zones de tourbières et d'importantes découvertes qu'il reste à affiner et à explorer. Il s'agit d'une très belle zone. Évidemment, il y a un enjeu forestier majeur pour travailler sur le maintien des discontinuités autour des forêts de feuillus, des quelques noyaux de forêts en valeur écologique à conforter. Évidemment, la présence d'espèces protégées de flore réparties dans un réseau écologique, notamment sur le secteur nord de l'entité. Et puis un enjeu majeur autour de l'une des plus grosses populations d'écrevisses à pattes blanches encore en santé correcte. Quasiment les sept premiers kilomètres de l'Yonne ont été intégrés au projet d'extension. »

M. MATHIEU : « Je ne représente pas la municipalité d'Arleuf. Je ne suis pas élu, mais je sais ce qu'il s'y passe. Ce projet a été très bien accueilli. La commune a même demandé à ce qu'il y ait plus de surfaces intégrées qu'initialement prévu. En termes de continuité, je regrette juste que la domaniale de Saint-Prix ne soit pas dedans. »

M. CHOPARD : « Ce n'est pas une décision ONF. L'ONF ne s'est pas prononcé sur ce projet, n'a pas donné un blanc-seing pour le projet de contour, ou au contraire a refusé le projet de contour. En l'occurrence, c'est une décision communale, il me semble. Cela doit être la commune de Saint-Prix qui a dû délibérer négativement en l'occurrence. »

M. MATHIEU : « Il me semblait que l'ONF était hostile à ce que la domaniale de Saint-Prix soit dedans. »

M. CHOPARD : « Pas du tout. Encore une fois, l'ONF n'est pas hostile à Natura 2000. Nous sommes favorables à une hiérarchisation des enjeux et à une prise en compte des enjeux en fonction de leur niveau réel au plan écologique. Personnellement, et je pense que cela a été partagé par mes collègues, on s'étonne que la forêt domaniale de Saint-Prix soit intégralement exclue du contour, alors que dedans figurent des enjeux écologiques avérés. »

M. MATHIEU : « Nous sommes d'accord. Il y aurait peut-être quelque chose à revoir. »

M. CHOPARD : « C'est pour cela que l'on demande justement que la concertation se prolonge et que sur ce volet forestier, on puisse avancer vraiment pas à pas. »

M. MATHIEU : « Merci beaucoup, Bruno CHOPARD. Cela me rassure. Lorsque nous étions allés à la réunion avec la municipalité à Saint-Prix, il y avait forte affluence. Il y avait une cinquantaine de personnes présentes, un certain nombre d'agriculteurs et de forestiers. Cependant, le représentant de l'ONF nous avait semblé assez hostile à cela. Nous avons gardé ceci en mémoire, mais nous sommes d'accord pour éventuellement revoir cela, pour en discuter. Il y a une délibération négative de la municipalité. »

M. GARINEAUD : « Oui. La délibération qui nous a été envoyée s'appuie sur les avis négatifs de la forêt privée et publique. La commune suit ces avis pour prendre une délibération négative. »

M. MOZZICONACCI : « Yann Mozziconacci, pour l'ONF Bourgogne Ouest. Je ne porte pas de jugement, mais on peut s'étonner qu'une délibération de commune ait plus de poids sur la délimitation d'un périmètre de sensibilité écologique que des avis partagés ou non notamment sur ce niveau trois. Désolé Bruno CHOPARD, je ne connais pas parfaitement Saint-Prix. On enlève tout un pan de sensibilité écologique d'un coup de cuillère à pot. Je trouve que l'opposition entre les avis techniques et ces choix est surprenante.

Nous avons rarement été associés aux discussions. On évoquait les discussions communales, les communautés de points de vue dans les discussions publiques. Les forestiers ONF ont rarement été impliqués ou consultés en amont par les communes. Cela aurait peut-être évité ce genre de situation à Saint-Prix. Les forestiers privés n'y ont sans doute pas été non plus associés systématiquement. Étant donné qu'ils ne sont pas toujours, voire assez rarement habitants de la commune, cela exclut un peu ce coup d'œil forestier dans les débats communaux. »

M. MATHIEU : « Pour toutes les réunions locales auxquelles j'ai participé, je peux dire qu'il y avait quand même du monde. Pour celle de Saint-Prix, il y avait vraiment beaucoup de monde avec un certain nombre de forestiers qui se sont exprimés de manière claire. »

M. CHOPARD : « On s'était exprimés sur le contour initial englobant la totalité de la forêt domaniale. Je comprends son étonnement compte tenu de ce que l'on vient de dire sur une nécessaire hiérarchisation des enjeux. »

Mme GUENON : « On essaie vraiment de prendre l'avis de tout le monde. On prend l'avis du technicien local, la commune s'appuie dessus, la discussion a lieu. Vous disiez être étonné que ne soit pris en compte que l'avis des communes et pas l'avis des professionnels du secteur. Je pense que nous essayons, on a travaillé encore lundi sur ce sujet-là. On a travaillé au mois de juin, au mois d'avril, l'année dernière. On essaie de prendre en compte l'avis de tout le monde. Le but n'est pas de faire cela envers et contre le territoire, mais vraiment dans une démarche partenariale. Je voudrais remercier tous les élus qui ont pris la parole. Je suis très contente de vous entendre vous exprimer, d'exprimer votre attachement à la biodiversité et à ce processus, à la qualité du dialogue que l'on a pu avoir pendant trois ans, parce que c'est quelque chose que l'on n'a pas beaucoup entendu. Je vous remercie d'avoir pris la parole pour raconter cela. »

Mme PHILIPPE : « Il y a des enjeux sur la continuité écologique des ruisseaux. Je trouve dommage qu'il y ait des interruptions. Encore une fois, on n'est pas contre Natura 2000. Il y a des choses qui nous semblent logiques, importantes et même indispensables. Il y a d'autres choses sur lesquelles l'aspect technique forestier n'est pas négligeable. Il doit être porté à la connaissance de tout le monde. Je trouve que l'on manque de communication entre nous : forestiers, communes, Parc. On compartimente les choses et je ne sais pas si les gens entendent notre problématique forestière. »

M. MATHIEU : « Je comprends votre raisonnement, votre analyse. Vous l'aurez compris, on essaye de trouver un compromis entre les aspects techniques et scientifiques d'un côté et politiques de l'autre, mais vos remarques sont pertinentes. »

Mme LOISIER : « De la même manière, je pense que pour les communes forestières, il aurait été intéressant d'être associées en amont pour appréhender des continuités territoriales, ce que l'on n'a pas pu faire. Aujourd'hui, on a telle commune qui dit oui, l'autre qui dit non. Mais à aucun moment on n'a vraiment appréhendé quelque part une espèce de corridor forestier ou autre, ou la continuité agriculture-forêt. Cela fait partie des marges d'amélioration. »

M. MATHIEU : J'ai d'ailleurs pensé à ce sujet de continuité écologique ce matin en t'entendant chère Anne-Catherine sur France Inter, sur le sujet de la défense des forêts contre les incendies. Rien n'est simple, mais j'entendais le représentant des pompiers qui disait qu'il fallait de l'interruption de massifs forestiers pour prévenir la continuité des feux de forêt. J'ignore comment se sortir de tout cela, avec d'un côté un enjeu de continuité écologique et puis de l'autre un impératif d'interruption des massifs. Rien n'est simple et on est là pour essayer de trouver des compromis. »

M. GEORGE : « On va arriver au terme de cette réunion. Je vous rappelle que toute l'équipe Natura 2000 reste à votre écoute. On vous répondra avec plaisir sur toutes les questions que vous pouvez vous poser. Suite à cette validation du projet tel qu'on vous l'a présentée, on va maintenant repasser le flambeau à la DREAL qui va enquêter auprès de nos collectivités. Le dossier sera ensuite transmis au préfet, au ministère de l'Écologie, à l'Union européenne et retour par le même chemin au Parc naturel régional. En attendant tout cela, l'équipe Natura 2000 reste évidemment à votre disposition pour tout renseignement ou questions auxquelles on pourra répondre. Merci encore d'être venus. Merci Madame la Sous-Préfète de votre présence. »

M. PARIS : « On va essayer de tenir le calendrier, de transmettre une copie aux services de l'État vers la mi-septembre. D'ici là, il y a des choses pour lesquelles on attend encore des retours, notamment suite aux discussions de lundi dernier de la part des forestiers. On attend quand même un positionnement, on le travaillera ensemble, y compris de la part des forestiers si j'ai bien entendu, si on veut réintégrer des secteurs forestiers en forêt domaniale enlevés par décision politique. On pourrait peut-être assez rapidement programmer une réunion de travail entre nous. Cela me semble important. On attend aussi un retour d'une section cantonale de la FDSEA et JA sur de possibles modifications à la marge de cartographies. Nous souhaitons en tout cas intégrer ces derniers retours sur le secteur élargi de Montsauche-les-Settons. Nous souhaitons intégrer ces dernières modifications pour pouvoir produire les documents vers la mi-septembre 2025. »

M. SERVANT : « Hugues Servant, CNPF. Que ce soit forêts privées ou forêts publiques, on souhaite vraiment rediscuter notamment sur le niveau trois, ce niveau trois nous tracasse. »

M. DE MONTALEMBERT : « Je suis conseiller de la commune de Juillenay. Juste pour reconfirmer, la prochaine étape qui nous est présentée est l'objectif d'avoir une délibération finale et officielle des communes avant les élections, je comprends que pour le pilotage par la DREAL de l'enquête auprès des collectivités, la demande de délibération aura lieu dans les tout prochains mois. L'objectif étant que ces délibérations soient prises d'ici quelle date ? Y a-t-il un objectif ? »

M. MATHIEU : « Il serait judicieux que ce soit fait avant Noël. »

M. DE MONTALEMBERT : « Il est important qu'on le sache. »

M. PAGNIEZ : « Excusez-moi, on cite beaucoup la DREAL. Il reviendra aux préfets de mettre le projet d'extension à la consultation. Le projet élaboré par le Parc sera transmis d'abord à Madame la Sous-Préfète, par délégation des préfets, et à la DREAL, en tant que service technique.

Si nous avons bien entendu, vous comptez avoir fini la copie pour septembre. Ensuite, il y aura un temps de préparation par la DREAL et ça sera échangé avec les préfets. Une question a été posée tout à l'heure par rapport aux élections municipales à venir. Il est idéal que la consultation intervienne avec les équipes municipales en cours, puisqu'elles ont déjà été bien informées et concertées. Certains élus sont dans la salle, certains ne sont pas venus mais ont délibéré. Il est vrai que si c'est après les municipales, ce sera après les municipales. Auquel cas, ce sera encore avec de nouvelles équipes avec un nouveau délai. Vous devinez bien la difficulté pour tout le monde, mais ce sera discuté au niveau des préfets.

Monsieur Georges a évoqué les dernières grandes consultations de sites Natura 2000 conduites 2006. La France était sous le commandement de la commission européenne, qui avait détecté que 9 des régions de l'époque étaient en retard dans la désignation de sites, dont la Bourgogne, en particulier pour la préservation des chauves-souris et d'un amphibien, le crapaud sonneur à ventre jaune, des espèces liées aux forêts et aux bocages prairiaux. Effectivement, en moins d'une année, il avait fallu concerter et consulter un nombre important de territoires et de communes. Ceci a laissé un souvenir de non-concertation. C'était brusque pour les agents de l'État, pour les préfets, pour tout le monde, avec un risque de retenues financières de la part de l'Europe. Les services de l'Etat ont fait le maximum pour concerter avec des réunions publiques comme aujourd'hui. Cela n'a pu être mené commune par commune, il n'y a

pas eu autant de consultations qu'ici. On ne peut que le regretter et aussi se féliciter du travail entrepris désormais par le Parc.

Quant aux périmètres Natura 2000 de grande taille, c'était un choix correspondant aux fortes capacités de propagation des espèces. Le crapaud sonneur à ventre jaune ne parcourt au mieux que 900 mètres maximum par an. Les chauves-souris parcourent beaucoup plus. Lorsque le Parc choisit actuellement de retenir un périmètre autour des gîtes à chauves-souris de 250 mètres, nous avons, à l'époque, retenu jusqu'à 2 kilomètres pour être certains de ne pas se tromper. Avec les données plus précises actuelles, le Parc a une démarche plus fine. La DREAL prend note des choix du Parc et en rendra compte auprès de Madame la sous-préfète et des préfets. Maintenant, il est très important que le Parc finisse de collecter au mieux possible les délibérations ou avis des communes. De même, il importe que les niveaux d'enjeu des sites forestiers soient bien concertés avec le CNPF et l'ONF, puisque le niveau 3 interroge encore. Par contre, il faut tenir l'échéance si vous voulez que la consultation puisse s'enclencher à court terme. »

Mme ACQUISTAPACE : « En effet, nous sommes contraints par ce temps. Pourtant, beaucoup de travail a été fait par rapport à 2007. On ne peut que féliciter le Parc pour cette animation liée à Natura 2000. Tous ensemble - services de l'État et Parc, nous avons des progrès à faire au niveau de la concertation des différents acteurs. Je ne parle pas forcément que pour Natura 2000. J'espère que nous arriverons à lever les doutes pour les forestiers, et les agriculteurs qui sont forcément des acteurs importants pour notre territoire. »

M. MATHIEU : « Je pense que nous allons conclure. Merci de votre présence et à très bientôt, probablement. »

La séance est levée.

EMAIL transmis en amont du COPIL du 10/007/2025 – avis sur l’extension des sites Natura 2000

SAINT BRISSON : Laurence GADREY GUILLAUME - Adjointe au Maire de Saint-Brisson

« Monsieur le Président,

L’extension du périmètre de la zone natura 2000 de la commune de Saint Brisson a recueilli l’approbation de l’ensemble des élus du conseil municipal. Il apparaît logique que les zones concernées aillent jusqu’à des frontières facilement identifiables telles que les chemins ou les routes et que les parcelles agricoles soient prises dans leur globalité. De même qu’une continuité environnementale entre des communes adjacentes est cohérente.

Les agriculteurs présents au conseil municipal ont bien compris que les actions qui leur seront proposées plus tard, seront basées sur le volontariat et que le classement de leurs terres les rend prioritaires sur les MAE.

Nous sommes très fiers d’accueillir dans le bâtiment de la mairie une colonie de chauve-souris et satisfaits de voir le bourg de Saint-Brisson classé pour faciliter leur préservation.

Jeudi prochain, prise par ailleurs par des contraintes professionnelles, je ne pourrai être présente. Toutefois, je pense qu’aujourd’hui, le travail doit se poursuivre et le projet d’extension doit aller au bout jusqu’à sa mise en place effective. »

Montsauche-les-settons : Jessica Raciti Déléguée de la commune de Montsauche-Les Settons

« Bonjour,

Je suis désolée mais je ne vais pas pouvoir être présente à ce COPIL.

J’ai toutefois bien pris connaissance des documents transmis et notamment du nouveau périmètre potentiel d’extension sur notre commune. Le sujet de l’extension Natura 2000 a été évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal au cours de l’année 2024. A ce sujet, le 5 novembre 2024, le Conseil Municipal a adopté une position d’accord de principe à cette extension, au regard des enjeux écologiques identifiés (en particulier les habitats qu’offrent les zones humides et prairies naturelles et de bocage entourant la Cure et ses affluents).

Pour information, les habitant·es de la commune ont été informé·es du projet d’extension via notre bulletin municipal distribué en décembre 2024 dans toutes les boîtes aux lettres et la carte du projet d’extension a été mise à disposition en Mairie pendant plusieurs mois. Nous avons également communiqué sur la réunion publique organisée à Planchez fin novembre 2024 via notre compte FB et Panneau Pocket. Les habitant·es ont donc eu accès aux informations et ont pu s’ils le souhaitaient se renseigner sur le projet. »

ARNAY-LE-DUC : Benjamin Leroux Maire d’Arnay-le-Duc

« Tout d’abord pardonnez-moi de cette réponse tardive et de notre absence ce matin au Comité de Pilotage qui ne reflète absolument pas notre engagement en faveur de l’extension de la zone Natura 2000 sur notre commune.

Notre emploi du temps en cette période de festivités ne nous permet pas de vous accompagner et je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

Par ce message, je tenais à vous rappeler notre engagement plein et entier dans cette démarche qui vient renforcer notre action globale en matière de préservation de l'environnement, de notre biodiversité, d'identification, de protection, d'analyse et d'action.

Le travail à vos côtés est particulièrement enrichissant, améliore nos connaissances et nous permet de réaliser les bons choix.

Dans un pays ou même un monde subissant les effets du bouleversement climatique quotidiennement avec malheureusement un grand nombre d'acteurs politiques absents et effaçant progressivement les quelques engagements pourtant indispensables, il est rassurant de pouvoir agir avec des acteurs de terrain conscients des enjeux et impliqués totalement pour notre avenir, pour notre planète.

Un immense MERCI et nous espérons profondément que notre zone Natura 2000 s'étendra et se renforcera rapidement. »